

BUSSAC Info



N°114 - Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2012



Bussac Info vous souhaite une bonne et heureuse année



Photo extraite de la carte de vœux de l'école de Bussac sur Charente.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Tous Travaux de Secrétariat

Nathaly PERON
Pour particuliers, étudiants, PME,
artisans, associations...
06 72 10 20 77

ASSISTANTE DE VIE
DEPENDANCE

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage, démarches
administratives
06 49 61 98 70 ou 05 46 93 05 79
catherine.teisseire@wanadoo.fr

CAFE - BAR

MONGET Thierry
05 46 93 65 70
Ouvert du mardi au samedi
de 8h à 21h
Le dimanche de 9h à 13h
Fermé le lundi

THERAPIES BREVES ET COACHING
Développement personnel et gestion
du stress

Marie Claire BRILAC HAZART
Consultations individuelles, couples,
adolescents
Groupes pour ateliers et formations
09 06 03 03 61 14 - 05 46 74 52 96

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
148 Route du Val de Charente
05 46 74 26 62
avec ou sans rendez-vous.

C S P
Chauffage Sanitaire Pelletreau

Sur mesure Chauffage, Solaire,
Pompe à chaleur, Climatisation.
Tous sanitaires
CSP17100@gmail.com
06 60 32 21 42

ENTREPRISE DE PEINTURE

David MARQUISAUD
11 Chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

ELECTRICITE

Stéphane GABRIULT
38 Chemin de Choisy
05 46 97 84 46 ou 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 Chemin des Deaux
05 46 93 26 53

FOREVER LIVING PRODUCTS
La Santé au naturel

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 ou 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
infos.page.aloevera@gmail.com

FROMAGERIE FINE

Sandrine et Régis MOREAU
35 Chemin des Motillons
05 46 74 53 38
sandrefrom@aol.com

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes
Saint Jean et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 ou 06 87 83 64 91

GARAGE - STATION SERVICE

Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique
toutes marques
155 Route du Val de Charente
05 46 74 41 12

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAudeau
34 Chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Patricia MARKO
1 Allée des Chaumes
05 46 93 98 79

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 114

Septembre - Octobre - Novembre - Décembre 2012

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J. Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J. Barbot - M. C. Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Etoile Delavaud

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos : Ecole Gustave Courbet, château,
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,
moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 2/10/2012
- Page 4 Conseil municipal du 16/10/2012
- Page 6 Conseil municipal du 3/12/2012

Informations locales

- Page 8 Etat civil
- Page 9 Informations CDC
- Page 11 Ca s'est passé à Bussac
- Page 14 Vie paroissiale-Bibliothèque
- Page 15 Le point sur les travaux
- Page 21 CCAS

Pages centrales (19/20) Rétro 2012

- Page 27 Nouvelles de l'école
- Page 29 Accueil périscolaire

Associations

- Page 32 Foyer rural Activités des sections
- Page 39 Fiesta loca
- Page 40 Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

>FEVRIER

03 : 14h Loto (Jumelage)

>MARS

09: 21h Bal Folk (Foyer rural)

16 : Soirée choucroute (Fiesta loca)

17 : Bourse Enfance (Assistants maternelles)

28 : 20h30 Initiation tango (salle municipale)

>AVRIL

7 : Marché de printemps

>MAI

19 : Bourse multi-collections (Jumelage)

>JUIN

1^{er} : Randonnée semi-nocturne (Foot et Assistante maternelles)

02: Brocante (Jumelage)

15 : Spectacle Move danse



PETITES ANNONCES

Le magasin **VIVAL** assure désormais la vente de cartes 10 voyages **BUSS**.

Ces cartes sont acceptées sur tous les services BUSS (sauf Noctan'Buss), y compris sur Allo'Buss et Allo'Buss+, ainsi que sur les lignes scolaires des Mouettes qui assurent la desserte de Bussac.

Lycéenne sérieuse de 18 ans recherche **garde d'enfants** pour les mois d'été et week-end. Possibilité de soutien scolaire.

Propositions d'activités.

Contactez le 06 04 05 41 61

Cherche heures de ménage ou heures d'aide à domicile pour enfants ou personnes âgées

Tel : 06.24.74.69.23

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : **0810170017**

www.17-numerique.fr

Le conseil général met en relation conducteurs et passagers qui circuleront ensemble dans un même véhicule le temps d'un voyage ou régulièrement
www.lesmouettes-covoiturage.fr

Les associations départementales des chasseurs des Charentes organisent pour la 4ème fois le **brevet grand gibier 2013** pour aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification. Un examen reconnaît leur détenteur comme référence cynégétique départemental.

Inscription ou renseignement :

www.ancgg.org/ad17/ ou

Mr CORNUAUD Alain 05.46.06.70.01

Dépôt de vêtements à donner

Un conteneur est à votre disposition à côté de la mairie, devant l'atelier municipal. Vous pouvez y déposer les vêtements que vous ne portez plus, et qui peuvent encore être portés.

Mettre les vêtements dans des sacs plastiques.

PLACE DES CHAUMES



PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : Le jeudi de 17 à 20 heures

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77

Editorial

En ce début d'année, permettez moi de vous présenter, personnellement et au nom des élus du Conseil municipal, nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2013 !

Je forme les mêmes souhaits pour la Communauté d'agglomération qui vient d'être créée sur notre territoire : 35 et bientôt 36 communes, un peu plus de 61000 habitants, et un projet à construire.

A côté des compétences obligatoires qui s'imposent à eux, les élus doivent, en 2013, définir ensemble les compétences facultatives et optionnelles que la Communauté va exercer ; ce travail se fera en commission avant d'être validé en bureau, puis en Conseil communautaire et enfin par les Conseils municipaux.

L'objectif est de préparer l'avenir afin que les futurs élus, en 2014, trouvent une structure en état de marche qui apporte des prestations et des services adaptés aux besoins des administrés de notre territoire.

A Bussac, la première phase des travaux de l'assainissement collectif débutera au cours de l'année : la construction de la station d'épuration précèdera les travaux de voirie vers les zones à assainir.

Nous avons réussi à satisfaire à la fois les agriculteurs qui ont des projets dans ce secteur et l'intérêt général à l'issue d'une réflexion d'ensemble sur la zone d'implantation de la station d'épuration. Je veux remercier les propriétaires des terrains qui ont accepté de nous aider en vendant ou en échangeant leurs parcelles avec la commune et le Syndicat départemental des eaux.

Nous en reparlerons lors d'une réunion publique organisée avec les services concernés afin que vous disposiez de toutes les informations nécessaires.

Je vous renouvelle nos vœux de très bonne année en souhaitant que vos projets se réalisent au mieux dans tous les domaines de votre vie.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2012

1- Proposition de motion contre le transfert du siège du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal de BUSSAC SUR CHARENTE, s'indigne de la décision des administrateurs et des dirigeants de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de transférer le siège de l'établissement bancaire, actuellement organisé entre Saintes et Niort vers un nouveau site unique. Il dénonce l'opacité dans laquelle cette décision a été prise **Sans avoir informé** les collectivités locales, les partenaires et acteurs économiques du territoire **ni envisagé**, avec eux, de solution alternative au transfert et au regroupement, **Sans avoir mesuré** de manière concrète les impacts humains, sociaux et commerciaux économiques d'une telle décision sur les salariés et les familles, les commerces et entreprises des sites concernés, **Sans avoir rendu compte** de manière claire et transparente des coûts financiers directs et indirects produits pour l'entreprise au regard des avantages de court terme espérés : A ce jour sont d'ores et déjà annoncées des sommes très importantes : 100 millions d'euros en refonte informatique, 50 millions d'euros dans le nouvel établissement, plusieurs millions d'euros en mesure d'accompagnement des salariés,**Sans avoir respecté** les principes fondateurs de l'établissement, mis en avant auprès des déposants,

de mutualisation, de proximité et de service **Au mépris** des habitants, exploitants et acteurs des territoires saintais et niortais sans qui la Caisse régionale ne peut exister. **IL DEMANDE AUX ADMINISTRATEURS ET AUX DIRIGEANTS DU CREDIT AGRICOLE DE** : Reconsidérer leur décision de transférer les sièges actuels vers un site unique, en prenant en compte les principes d'un développement durable dans un objectif d'équilibre des territoires, de respect des populations, des familles et des économies locales, d'associer leur personnel, les représentants de leurs déposants et les élus locaux à leur réflexion

2- Décision modificative.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a procédé en 2009 au règlement du solde de la participation aux travaux d'investissement du C.E.S d'Aubigné. Cette année étant la dernière pour ce qui est de l'amortissement il convient de prévoir les crédits de la manière suivante :

D.	C/6811-042	+ 11 867,73 €
R.	C/2804131-040	+ 11 867,73 €
D.	C/023	- 11 867,73 €
R.	C/021	- 11 867,73 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2012

1- Proposition de statuts du nouvel établissement public issu de la fusion-extension.

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n°2012-281 du 29 février 2012 et notamment l'article 60 III,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-41-3 III et IV,

Vu l'avis favorable émis par la Commission départementale de coopération intercommunale de la Charente-Maritime, lors de sa réunion du 12 juillet 2012, sur le projet de fusion entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud avec l'adjonction des communes de Ecoyeux, Montils, La Clisse, Pisany, Luchat et Corme-Royal,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012 fixant la liste des communes concernées par un projet de fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Santon,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Considérant que l'arrêté de fusion emportera retrait des communes appartenant à un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et créera une nouvelle personne morale dotée de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives que les EPCI existants avant la fusion-extension exerçaient, Considérant que l'article L. 5211-41-3 III alinéa 1 du CGCT prévoit que « **l'établissement public issu de la fusion relève de la catégorie de celui des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans le projet auquel la loi a confié le plus grand nombre de compétences ou d'une catégorie disposant de compétences obligatoires en nombre supérieur, sous réserve qu'il remplisse les conditions de création de l'établissement public prévu pour celle-ci** »,

Considérant que, comme le rappellent la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans une note du 2 mai 2012 sur la fusion des EPCI à fiscalité propre, « **deux communautés de**

communes qui fusionnent entre elles peuvent, si elles le souhaitent, rejoindre la catégorie des communautés d'agglomération sous réserve que les conditions de population et d'exercice de compétences relatives aux communautés d'agglomération soient remplies » [...] « La fusion d'EPCI et la transformation en une nouvelle catégorie peuvent être conduites dans le cadre de la même procédure et faire l'objet d'un seul arrêté »

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Santon a engagé, depuis 2010, une démarche d'élargissement de son périmètre, d'approfondissement du processus d'intégration communautaire et de transformation en Communauté d'agglomération afin de définir notamment un périmètre plus cohérent au regard des besoins des populations et de l'exercice des compétences communautaires,

Considérant qu'en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes du Pays Santon a modifié ses statuts afin de se doter des compétences manquantes requises pour la création d'une communauté d'agglomération au vu de l'article L.5216-5 du CGCT,

Considérant qu'au vu du projet de périmètre de fusion-extension proposé par arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012, il serait créé un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants,

Considérant que, de ce fait, les conditions de création posées par l'article L.5216-1 du CGCT pour la création d'une communauté d'agglomération seraient remplies tant au niveau des compétences à exercer qu'au niveau des conditions de population,

Qu'il est rappelé que, dans le cadre d'une Communauté d'agglomération, les communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire,

Qu'au vu de l'ensemble des éléments qui viennent d'être exposés et suite aux différentes réunions tenues entre les élus des communes concernées par ce projet, une proposition de statuts correspondant à ceux d'une Communauté d'agglomération a pu être établie,

Considérant que les Conseils Communautaires des Communautés de Communes du Pays Santon et du Pays Buriaud ont approuvé, par délibération en date du 20 septembre 2012, la proposition de statuts ci-jointe du nouvel établissement public issu de la fusion-extension,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander à ce que le nouvel établissement public issu de la fusion-extension relève de la catégorie de la Communauté d'agglomération comme l'autorise l'article L.5211-41-3 III du CGCT,

- d'approuver les statuts ci-joints du nouvel établissement public,

- de charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions,

2- Désignation des délégués communautaires devant siéger au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vertu de l'article 4 des statuts de la future CDA, il convient de désigner les délégués de la Commune qui siégeront au Conseil communautaire de la future CDA. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. DOURTHE et Mme DURAND comme délégués titulaires et M. MARCHAIS et Mme BRIAND comme délégués suppléants.

3- Formation des agents communaux : remboursement des frais de repas et de déplacement.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de rembourser les frais de restauration et déplacement aux agents communaux qui bénéficient de formations. Le Conseil municipal opte pour le remboursement des frais réels, au vu des justificatifs à produire.

4- Repas des agents au restaurant scolaire : proposition de prise en charge des repas par la Collectivité.

Le Maire propose au Conseil municipal que la commune acquitte le coût du repas de midi des agents communaux au tarif du repas "adulte" facturé par la Communauté de Communes du Pays Santon. cette prise en charge se fera au vu de justificatifs attestant de la prise du repas par les agents et donnera lieu à déclaration d'avantages en nature sur le bulletin de salaire des agents concernés.

5- Groupama : indemnisation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans l'affaire qui oppose la Commune à M. ROULIN, il a fallu avoir recours à un avocat. La Compagnie d'assurance nous informe qu'elle reverse à la Collectivité la franchise qui avait été précédemment déduite de la facture définitive de l'avocat. Le Conseil municipal accepte l'encaissement de la somme de 248,07 €

6-Service de santé au travail : remboursement d'un trop perçu.

Le Maire informe le Conseil municipal que le service de santé au travail qui gère les visites

médicales des agents de la Commune, lui a fait savoir que la Commune avait trop versé aux niveaux des cotisations. Le Conseil municipal accepte donc l'encaissement de ce trop-perçu soit une somme de 88,92 €.

7- Vente des anciens panneaux indicateurs.

Le Maire propose au Conseil municipal de mettre en vente les panneaux usagés qui viennent d'être remplacés par des plus récents. Le Conseil municipal propose qu'ils soient vendus au profit du CCAS, aux prix suivants :

- panneaux de signalisation : 5 €
- panneaux directionnels : 10 € les petits et 20 € les grands

8- Aide du Département pour la destruction des nids de frelons asiatiques – Année 2012.

Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante,

Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,

Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période du 1er juin 2012 au 30 novembre 2012 inclus,

DECIDE

1° De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée,

2° De se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime.

9- SDEER : travaux de génie civil.

Le Maire présente au Conseil municipal la dépense liée aux travaux de génie civil Telecom lors de l'enfouissement aux Abelains qui s'élève à 16 194,95 €. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012

1- Décisions modificatives.

a) Écriture d'ordre liée à la chaufferie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'inscription de l'opération d'ordre liée à la chaufferie. Le Conseil constate et accepte les écritures suivantes :

R. C/238-041 1 600 €

D. C/2313-041 1 600 €

b) Vote de crédits.

Le Maire informe le conseil qu'il convient de rajouter des crédits à l'article 1641. Sachant que la commune a perçu une somme plus importante que prévu pour le FCTVA, il propose une inscription des crédits de la manière suivante :

R. C/10222 400 €

D. C/1641 400 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

c) Virement de crédits

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter des crédits au chapitre 012 "Charge de personnel", il propose une inscription de crédits de la manière suivante :

C/022 - 23 000 €

C/6411 + 23 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2-Versement d'une subvention au C.C.A.S :

Le Maire informe le Conseil municipal que le C.C.A.S a été amené à verser, ces derniers jours, des aides exceptionnelles. Les crédits votés au B.P

n'étant pas suffisants, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention complémentaire au C.C.A.S. Les crédits seront inscrits de la manière suivante :

C/657362 + 250 €

C/6554 - 250 €

3-Prime de fin d'année allouée au Personnel communal :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Le Maire propose une augmentation de 2% de la prime par rapport à 2011. Les agents CNRACL soumis à la fois au 1% solidarité et à la RAFPT percevront un montant brut de 940,00 € pour un temps plein, les agents CNRACL soumis uniquement à la RAFPT un montant brut de 931,00 € pour un temps plein et les agents IRCANTEC un montant brut de 879,00 € pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

Nom de l'Agent	Temps de Travail	Montant
AGENT CNRACL SOUMIS AU 1% SOLIDARITE ET A LA RAFPT : 940,00 € pour 35/35 ^{ème}		
ALLINAND Marie-Claude	33/35 ^{ème}	886,29 €
AGENTS CNRACL SOUMIS A LA RAFPT		

931,00 € pour 35/35 ^{ème}		
ALLAMARGOT Sylvie	9,10/35 ^{ème}	242,84 €
BENOIT Bruno	35/35 ^{ème}	931,00 €
FERREIRA Maria	31/35 ^{ème}	824,60 €
MOISY Alain	35/35 ^{ème}	931,00 €
MOUSSET Christian	35/35 ^{ème}	931,00 €
PASQUIER Stéphane	35/35 ^{ème}	931,00 €
AGENTS IRCANTEC 879,00 € pour 35/35 ^{ème}		
GELICUS Corinne	3/35 ^{ème}	75,34 €

4-Transfert d'activités de l'O.P.H à la S.E.M.I.S

Après avoir exposé les motifs du transfert d'activité de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Saintes (OPH) à la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), le Conseil municipal décide :

De prendre acte du projet de transfert d'activité de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Saintes à la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge.

D'approuver le projet de transfert des baux emphytéotiques sous la condition définitive du transfert d'activité, aux conditions indiquées dans l'exposé au point 2,

D'accorder à la SEMIS, le transfert de garantie des emprunts contractés par l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Saintes et repris par la SEMIS au capital restant dû au 31 décembre 2012 dans les conditions indiquées dans l'exposé au point 3,

De donner pouvoir au Maire pour réaliser toutes les démarches et opérations nécessaires et relatives à la mise en œuvre de ce transfert et du ressort de la collectivité et notamment procéder à la signature des actes y afférents en particulier les avenants de transfert des baux emphytéotiques, des contrats de

prêts après levée des conditions suspensives visées au point 1 de l'exposé.

5-Logements locatifs sociaux : examen du bilan et compte de résultat 2011 fournis par la SEMIS:

Le Maire rappelle qu'une convention avait été passée avec la SEMIS en date du 13 janvier 1988 pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux. Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquels elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. De plus, la Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2011, l'opération dégage un déficit de - 48 765 ,66. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2011 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le bilan 2011 présenté par la SEMIS.

6-Questions diverses :

a)Acquisition d'une gazinière.

Le Maire informe le conseil qu'il serait opportun de remplacer la gazinière qui se trouve dans la pièce de réchauffement jouxtant la salle municipale. Il présente le devis de l'entreprise Chassériaud qui s'élève à 2309€ H.T Le conseil accepte cette décision et charge le Maire de procéder à la commande de ce matériel.

b)C.D.C : Rapport d'activités et Compte Administratif 2011.

Le Maire donne connaissance au conseil du rapport d'activités et du C.A 2011 de la C.D.C. Le conseil prend acte.

Inscriptions sur la liste électorale.

- Elles sont reçues toute l'année.
- Elles nécessitent la présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
- Les inscriptions reçues durant l'année 2013 permettront de voter à compter du 1er mars 2014.



Etat civil

Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Manon POUVREAU née le 26 septembre 2012, fille de M. et Mme POUVREAU 27 Chemin des Guilloteaux
- Louise POLETTO née le 3 octobre 2012, fille de M. et Mme Alban POLETTO, 7 Chemin des Chagnauds
- Timéo BERTONNIER né le 14 novembre 2012, fils de M. et Mme BERTONNIER 23B Chemin des Guilloteaux



Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Roxane PONCEAU et Serge BONNEAU qui se sont unis le 29 septembre 2012
- Karima OUKHALLOUK et Jean-Michel CLOUZY qui se sont unis le 13 octobre 2012
- Anne-Marie MONGET et Jean-Luc VERNON qui se sont unis le 20 décembre 2012



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- M. Jacques LANDRON décédé le 23 novembre 2012 à Bussac sur Charente
- Mme Marie-Danielle ARNAUD née GADREAU décédée le 4 décembre 2012 à Saintes
- M. Edmond MIERGER décédé le 3 janvier 2013 à Saintes

Jean-Claude ARNAUD adresse ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui se sont manifestées par leur présence ou par leur marque de sympathie lors des obsèques de son épouse Marie-Danielle

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

**Vous pouvez prendre contact
auprès de nos services**

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.69 - Fax : 05.49.00.22.81
courrier : Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

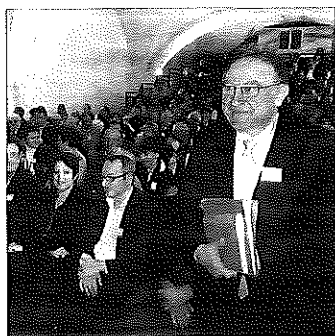
Cette démarche citoyenne permet :

l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr - rubrique « espaces jeunes - parcours citoyen ».

« INFO CDC » ...DEVIENT ... « «INFO CDA » »



Jean Rouger a été élu Président de la Communauté d'agglomération de Saintes lors du premier Conseil communautaire organisé le 7 janvier à l'Abbaye aux Dames. L'actuel maire de Saintes et ancien Président de la Communauté de communes du pays santon a été élu avec 57 voix sur les 69 bulletins exprimés. Le président s'est dit "très heureux" et "souhaite poursuivre ce beau projet avec tous les délégués car il reste beaucoup de travail".

Le Conseil a également vu l'élection des 13 vice-présidents.

- | | |
|---|--|
| ^ 1er vice-président: Christophe Dourthe | ^ 8ème vice-président: Jean-Claude Classique |
| ^ 2ème vice-président: Eliane Train | ^ 9ème vice-président: Daniel de Miniac |
| ^ 3ème vice-président: Christian Fougerat | ^ 10ème vice-président: Guy Drouillard |
| ^ 4ème vice-président: Danielle Giraud | ^ 11 vice-président: Margarita Sola |
| ^ 5ème vice-président: Frédéric Mahaud | ^ 12ème vice-président: Bernard Bertrand |
| ^ 6ème vice-président: Jacques Tanner | ^ 13ème vice-président: Christian Pajeile |
| ^ 7ème vice-président: Patrick Simon | |

Deux délégués communautaires représentent Bussac sur Charente :
Christophe Dourthe et Françoise Durand.

Prévention des déchets : participez à l'opération « foyers témoins »

La Communauté d'agglomération de Saintes s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets (PLP). Objectif : réduire d'au moins 7% le poids de nos poubelles d'ici 2016.

Alors commençons dès maintenant ! Pour exemple, quelques gestes de prévention des déchets : achetez des produits concentrés, acheter à la coupe, donner plutôt que jeter, choisir des piles rechargeables, apposer un autocollant « Stop pub » sur sa boîte aux lettres, boire l'eau du robinet,...

La Communauté d'agglomération mobilise des « Foyers Témoins ». Leur mission : tester des actions, d'avril à juin 2013, pour réduire le poids de leurs poubelles.

Devenir foyer témoin, c'est :

- ^ Prendre conscience des déchets que l'on produit
- ^ Réduire ses déchets
- ^ Mieux choisir ses produits
- ^ Une action citoyenne
- ^ Agir pour l'environnement
- ^ Devenir un relais d'informations et de conseils

La coordinatrice de l'opération « Foyers Témoins » vous aidera à chaque étape et vous proposera des conseils pour réduire vos déchets et faire des économies.

Vous souhaitez vous inscrire à l'opération « Foyers Témoins » ? Contactez Christine Médina à la Communauté d'agglomération au 05.46.98.07.19 ou sur c.medina@agglo-saintes.fr ou en remplissant l'appel à candidature, disponible sur le site Internet de la CdC du Pays Santon <http://www.agglo-saintes.fr/>

SECTEUR 7

CALENDRIER DE COLLECTE 2013

Placez à partir de vos conteneurs la veille du jour de ramassage après 19h.

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT																						
1	2	3	4	5	6		4	5	6	7	8	9	10	1	2	3										1	2	3	4														
7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																				
28	29	30	31											29	30	31																											

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE															
4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6										
11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
							29	30						30																						

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE															
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	25	26	27	28	29	30	30	31															

Ordures ménagères

Emballages recyclables

Papiers, journaux, magazines

Verres

La collecte s'effectue entre 5h et 13h. Si votre poubelle n'est pas ramassée à la fin de la tournée, signalez-le à la Communauté d'agglomération.

Secteur 7 : Chez Tessier, l'Abbaye, Jarry, La Rétorie, Port Berteau

SECTEUR 5

CALENDRIER DE COLLECTE 2013

Placez à partir de vos conteneurs la veille du jour de ramassage après 19h.

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT																						
1	2	3	4	5	6		4	5	6	7	8	9	10	1	2	3										1	2	3	4														
7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																				
28	29	30	31											29	30	31																											

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE															
4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6										
11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
							29	30						30																						

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE															
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	25	26	27	28	29	30	30	31															

Ordures ménagères

Emballages recyclables

Papiers, journaux, magazines

Verres

La collecte s'effectue entre 5h et 13h. Si votre poubelle n'est pas ramassée à la fin de la tournée, signalez-le à la Communauté d'agglomération.

Secteur 5 : Reste de la commune + Chemin du Bois Morineau

Ça s'est passé à Bussac...

Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 novembre, Les Bussacais se sont retrouvés devant la Mairie avant de se rendre au monument aux morts de la commune. Tous étaient présents pour célébrer le 94^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, mais aussi pour rendre hommage aux victimes de toutes les autres guerres, tombées pour la France. L'ADMS (voir article ci-dessous) avait répondu « présent » comme à chaque cérémonie.

Quelques enfants ont accompagné les adultes et ont participé au recueillement en faisant réponse à Monsieur Le Maire lors de l'appel des morts.

Ces mêmes enfants ont pris leur rôle très au sérieux jusqu'à la fin de la cérémonie et ont participé au dépôt de la gerbe de fleurs devant le monument aux morts.



Une école de musique locale ouverte à tous

L'A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime, son siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche**. Son rayon d'action se trouve sur les Communautés de communes de Saint Hilaire de Villefranche, du Pays Buriaud, du Pays Savinois (Taillebourg et Annepont seulement) et puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par **Manuel AUDIGE**, s'occupe de 230 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'administration présidé par **Brigitte GRIFFAULT (Maire de Sainte Mème)**



La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A. D. M. S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale ...) *Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique, contactez Manuel AUDIGE le directeur, au 05 46 91 70 60. ou 06 77 93 04 09*

40 ans plus tard, ils ont renouvelé leurs vœux en mairie...



Arrivée et départ en calèche, les « jeunes remariés » sont accompagnés de leurs petits enfants.

Le 30 décembre 2012, Martine et Jean-Michel Antonin ont réuni famille et amis pour fêter leur 40^{ème} anniversaire de mariage.

Martine est une femme prévoyante puisqu'elle avait effectué toutes les réservations pour cette date depuis la fin 2010.

La journée a commencé par une arrivée à la mairie en calèche où Marie-Claude Allinand et Jean-Luc Marchais ont procédé au mariage. Les parcours respectifs des mariés ont été retracés, et leur investissement dans la commune au sein du Foyer rural a été souligné. Un bouquet leur a été remis de la part de la Municipalité.

Une surprise les attendait ensuite sur la place des commerces.

Un tracteur avait été amené pour une démonstration de fendage de bois devant les invités.

Rendez-vous avait ensuite été donné à la salle municipale pour le début d'un marathon gastronomique qui s'est poursuivi le lendemain.

L'équipe de Bussac info et l'ensemble du Conseil municipal tiennent à féliciter les mariés.



Passage devant le Maire-adjoint, en robe de mariée pour Madame et costume pour Monsieur. Tenues d'origine ?...

Une Bussacaise au 4L Trophy

Esther Paillette étudiante à Bordeaux, participe cette année avec sa coéquipière Camille à la 16^{ème} édition du 4L Trophy

Il s'agit du plus grand raid étudiant d'Europe, à but humanitaire. Chaque équipage embarque à bord de sa 4L du matériel scolaire et sportif destiné aux enfants marocains. Cette année plus de 1500 équipes partiront le 14 février de Saint Jean de Luz pour 6000 kms sur les routes de France, Espagne et Maroc.

Esther et Camille remercient les commerçants et artisans de Bussac pour leur soutien.

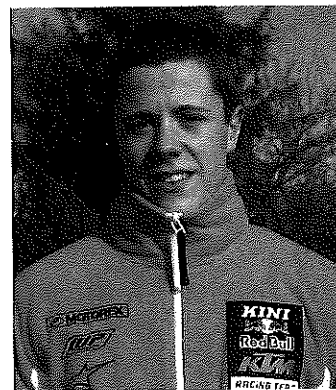
En décembre elles sont allées à la rencontre des CM2 de l'école de Bussac avec une autre équipe.

L'équipe du Bussac info leur souhaite bonne chance pour cette aventure



Un bussacais à l'honneur...

Résidant à Bussac depuis sa naissance, plus précisément à Choisy, Maxime Renouleaud a fréquenté notre école comme son frère l'avait fait avant lui. Enfant plutôt calme et réservé, rien ne laissait présager la fougue et la détermination qui allaient être les siennes lorsque la passion de l'enduro allait le gagner. Familier de la moto d'enduro avec son père et son frère, lui-même préférait à cette époque son VTT.. La première moto arriva à 13 ans et il commença les virées, sillonnant les chemins et les bois environnants. Le virus s'installa et les prédispositions dont il faisait preuve l'amènèrent naturellement vers la compétition. La première eût lieu en 2011, il avait 16 ans, ce qui est presque tard dans ce milieu pour commencer à se mesurer aux autres. Il commença donc sa 1ère saison par un championnat de ligue 2 Junior qui comportait 6 courses. Dès les trois premières, il se classa directement second ou troisième, puis il gagna les 3 dernières, ce qui fit de lui le champion de ligue junior de l'année. Il dû en partie ses dernières victoires au coaching qu'il commença à recevoir de Laurent Pannetier, ex champion de France de moto cross, la quarantaine encore rugissante, reconverti en enduriste depuis 2002 ; il vient encore de remporter en 2012 le



titre de champion de France Vétérant et champion de ligue 1, juste devant...son élève, car Maxime, passé en ligue 1 en 2012 (ligue Elite) avait réussi à se classer juste derrière son « maître » terminant ainsi vice champion de l'année ! Maintenant, une question est sur toutes les lèvres : Quand l'élève va-t-il réussir à dépasser le Maître ? A cette réponse Maxime reste très modeste assurant qu'il a encore des progrès à faire pour y parvenir. Force est de constater la détermination dont il fait preuve, car il s'impose une discipline de vie pour encore et encore progresser : Il ne fume pas, ne boit pas, sort peu, fait 2 à 3 footings par semaine, va en salle de musculation tous les jours et bien entendu enfourche sa moto pour des heures d'entraînement. Le mental compte également beaucoup lorsqu'on fait de la compétition de haut niveau, et je dirai que c'est son point fort : il est assurément déterminé à toujours faire mieux. Il ne recule pas devant l'obstacle quitte à recommencer un passage plusieurs fois de suite,

tant qu'il ne le franchira pas aisément. S'entraîner également par tous les temps fait partie de ses décisions, ne pas céder à la facilité de se dire que si il pleut, on n'ira pas courir ou rouler. A 18 ans Maxime fait vraiment preuve de maturité pour arriver à se fins. Il veut aller, me dit-il jusqu'au bout de ses possibilités et sent qu'il a encore des ressources à exploiter. A ma question : « Rêves-tu d'être champion de France en te rasant chaque matin ? » il me répond « Je ne me rase pas encore si souvent que cela, mais rêver ne coûte pas cher, contrairement aux compétitions et ce sera peut-être pour ce motif que je devrais arrêter... » Pour se faire aider, il vient de créer une association « Teammaximenduro » qui lui permet désormais d'être sponsorisé. Il recherche donc des commerçants ou artisans qui voudraient bien le soutenir contre un peu de pub ou tout simplement de généreux donateurs, « qui peuvent déduire leur don fiscalement » m'a-t-il précisé !



En 2012, Maxime a pu s'inscrire à 3 courses du championnat de France dont il s'est classé 11^{ème} à la dernière, dans sa catégorie, sur sa 125 KTM !

2012 a également été l'année de l'obtention de son CAP « électricité en bâtiment. acquis parallèlement à ses entraînements.

En 2013, il souhaite participer à l'intégralité des 5 épreuves du championnat de France, mais la concurrence va être rude car une dizaine de ces jeunes pilotes sont dans des écoles de pilotages. Maxime, pour l'instant espère arriver juste derrière eux...Conjointement, il va également devoir suivre une formation complémentaire pour penser à son avenir professionnel, car malheureusement il n'a toujours pas trouvé d'employeur.

A juste 18 ans, souhaitons à ce jeune Bussacais, pourvu d'une gentillesse aussi grande que sa détermination, de trouver un emploi ou une nouvelle formation ce qui l'aiderait entre autre, à poursuivre les compétitions et

accomplir ses rêves...

Notre commune abrite décidément des sportifs de talent ! On peut joindre Maxime au : 06 49 44 06 07

Vie paroissiale

Tout d'abord bonne année à tous.

La crèche.

Les « mystères » joués dans les églises et sur les parvis dès le 11^{ème} siècle se muèrent peu à peu en pastorales et en crèches vivantes, plus parlantes et plus populaires.

C'est dans cet esprit que, pour la messe de Noël 1223, François d'Assise rassembla les habitants de Greccio, dans une grotte où avaient été disposés une crèche garnie de foin, un âne et un bœuf. Saint François voulait avant tout donner à voir et à comprendre l'humilité de Dieu devenant homme.

Ce texte du Père Nieuviarts explique la raison pour laquelle encore aujourd'hui, dans les églises dont celle de Bussac, une crèche a été installée, représentant la vraie valeur de la fête de Noël.

La fin de l'année 2012 a été marquée par deux deuils, celui de Monsieur Jacques Landron, le 24 novembre, de Madame Marie Danielle Arnaud, le 4 Décembre. Et ce début de nouvelle année par le décès de Monsieur Edmond Miéger.

Les horaires des cérémonies du carême seront affichés à la porte de l'église, toutefois, nous savons déjà qu'il y aura le chemin de croix le vendredi 22 Mars à 15h30, et le dimanche 24 mars à 9 h messe des RAMEAUX à l'église de BUSSAC.

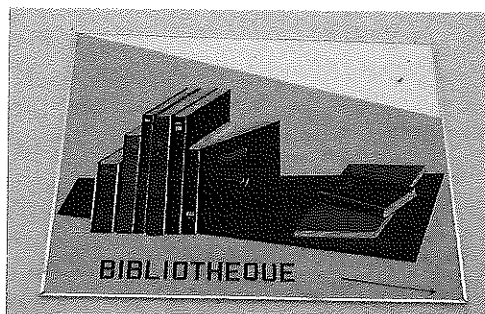


Des Nouvelles de la Bibliothèque...

C'est une bibliothèque municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)



Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30

Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes

Les bénévoles de la bibliothèque vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013.

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous.

Le point sur les travaux ..

Enfouissement des réseaux



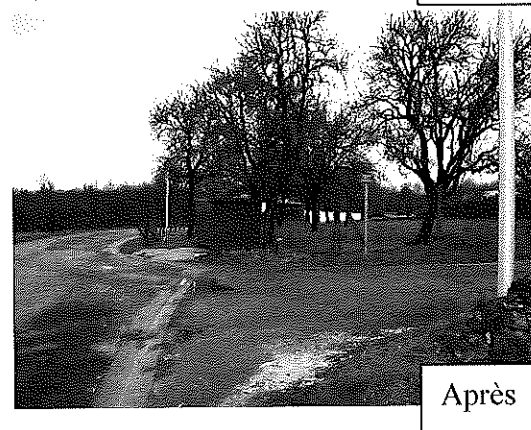
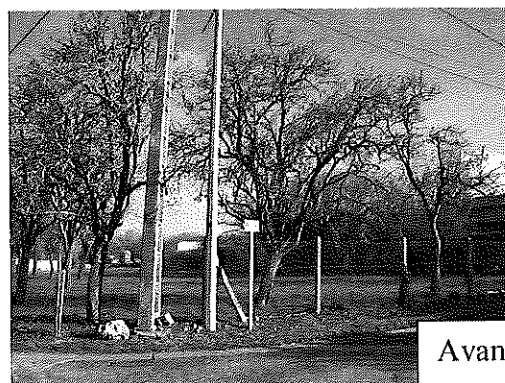
Les travaux d'enfouissement des réseaux au village des Ablains sont terminés, les fils ont disparu...

L'année 2013 devrait voir la réalisation de deux autres chantiers de ce type.

Le premier concerne le secteur de Jarry et de la Rétorie. L'enfouissement des réseaux sera réalisé en même temps que le renforcement du réseau électrique et l'enfouissement de la ligne HTA (moyenne tension).

Le second concerne le village des Bacheliers.

L'étude concernant l'enfouissement des réseaux route de Beauchail est en cours d'achèvement. Les travaux pourraient être programmés pour 2014. Ils s'inscriront dans un projet plus complet de mise en place de l'assainissement collectif et de réfection complète de la voirie et des accès aux propriétés.



Assainissement collectif

Le projet de mise en place d'un assainissement collectif sur la commune de Bussac sur Charente entre dans sa phase opérationnelle.

Même si la date exacte de mise en service de cet équipement n'est pas connue précisément, le budget nécessaire au démarrage des travaux a été voté par le

Syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

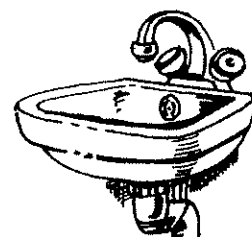
La consultation des entreprises va être réalisée au premier semestre, le permis de construire pour la station d'épuration sera déposé ensuite. La mise en chantier est prévue au deuxième semestre.

Entre 2013 et 2014, 2 tranches seront réalisées. Le secteur du Grand village d'abord et le secteur du Vieux Bourg ensuite.

C'est un projet très important et de longue haleine qui a été divisé en 11 tranches qui seront réalisées à raison d'une ou deux par an, en fonction des budgets disponibles.

Afin que l'ensemble des Bussacais puisse obtenir les informations souhaitées sur les travaux, les raccordements ou le zonage, une réunion publique réunissant les représentants du Syndicat des eaux, des entreprises et du concessionnaire a été demandée par la Municipalité.

La date vous sera communiquée prochainement.



Parking des Chaumes

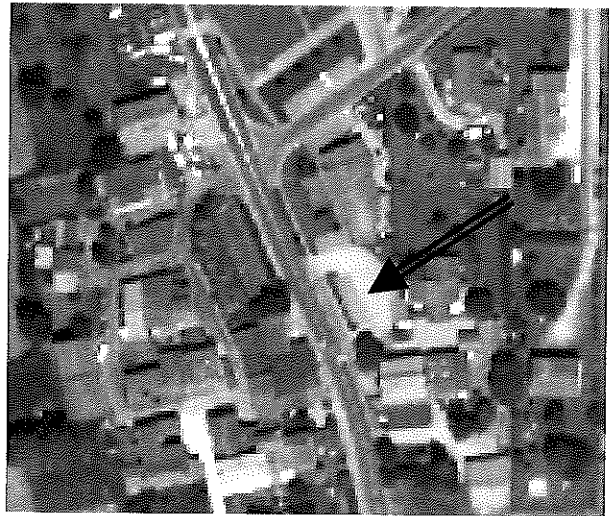
La dégradation rapide du revêtement du parking des commerces rend urgente la réalisation de travaux.

Une réflexion a été menée par la Municipalité pour améliorer en même temps la sécurité dans ce secteur.

Les contraintes d'espace ne laissent que peu de possibilités pour une réorganisation totale de ce parking si on veut maintenir un nombre de places de stationnement équivalent.

Le choix a donc été fait, une fois le revêtement refait, de mettre en place un sens de circulation, de matérialiser au sol les emplacements et d'installer une place réservée aux handicapés.

Les travaux sont programmés pour le printemps.



Sécurisation de la RD 114



Depuis plusieurs mois, la Municipalité a chargé la Direction des infrastructures du Département de mettre en place des dispositifs destinés à sécuriser les entrées et les sorties de l'agglomération bussacaise. Afin de faire baisser la vitesse des véhicules dans la traversée de la commune, des aménagements sont prévus. Le projet ayant été finalisé, les acquisitions foncières sont en cours.

Les travaux seront programmés après le déblocage des crédits et la consultation des entreprises.

En parallèle, la commune a sollicité ce même service pour la mise en place d'une zone à 70 km/h au niveau des Mailleaux et de la Grand porte, relayant ainsi la demande des riverains.

Un avis favorable à ce projet a été émis par le Conseil général.

Nous attendons une prochaine mise en place

Cimetière



Depuis quelques années, la demande grandissante de places pour les urnes funéraires a nécessité la construction de 14 cavurnes supplémentaires. Elles sont réparties de part et d'autre d'une allée bordée de galets.

Le coût des travaux s'élève à environ 4100 euros. L'achat d'une cavurne sur laquelle il est possible de déposer plaques et fleurs, pour une concession de 30 ans, coûte 300 euros

Pont de la grave du château

Le muret en pierre situé à la grave du Château a nécessité d'importantes réparations.

Certaines pierres avaient été décollées par le gel.

Durant l'été, elles ont été basculées dans le fossé par des jeunes gens en recherche de bêtises à faire et ce, durant plusieurs jours.

Les employés communaux ont donc dû les remonter une à une. Cela a failli mal se terminer au moment où une des pierres en train d'être remontée est retombée tout près de l'employé qui se trouvait dans le fossé.



Lotissement de la Croix



La SEMIS a terminé les travaux de viabilisation du lotissement de la Croix

Les voiries, l'éclairage public et les espaces verts sont terminés.

Les premières parcelles ont été vendues.

Ce lotissement comporte 17 lots.

La SEMIS assure la commercialisation d'une partie des lots et mettra en place un programme de construction de 11 logements locatifs sur l'autre partie.



Les premiers permis de construire ont été déposés. Les travaux de construction commenceront dans le courant de l'année. Il reste encore un certain nombre de lots disponibles à la vente.

Cadastre : Réunion des parcelles

Le Service du Cadastre propose aux personnes intéressées la réunion des parcelles dont elles sont propriétaires.

Cette opération permet de clarifier le plan, de simplifier la documentation administrative et d'éviter des erreurs lors des mutations (vente, échange, donation, succession, etc...).

Elle facilite également les travaux de la municipalité, des agents immobiliers, des géomètres et des gestionnaires de réseaux.

Les parcelles doivent être contiguës, appartenir à la même personne physique ou morale et présenter la même situation au regard de la publicité foncière, c'est à dire toutes publiées ou toutes non publiées au fichier immobilier administré par la Conservation des Hypothèques.

Les parcelles grevées ou bénéficiant de droits et charges différents ne peuvent être réunies.

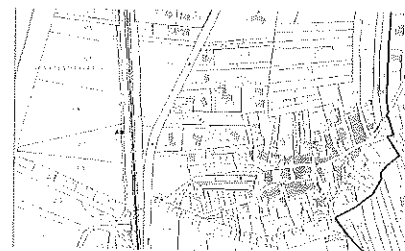
Il n'est donc pas recommandé de réunir des parcelles partiellement hypothéquées.

La réunion n'est pas recommandée pour des parcelles situées dans des zones différentes du PLU ou de la carte communale.

Lorsqu'elle est possible, elle s'effectue sans frais, par demande sur papier libre ou à l'aide de l'imprimé à retirer en mairie.

Les demandes peuvent être déposées à l'accueil de l'Hôtel des Impôts de Saintes ou à retourner à l'adresse suivante:

PTGC Saintes 4 Cours Ch. de Gaulle 17108 Saintes cedex



Respect du bien commun



Qu'il s'agisse de stationnement gênant, de dégradation de la voirie communale, de dépôts sauvages de déchets, de feux non autorisés, nous avons régulièrement à faire à des comportements qui pénalisent, à des degrés divers, l'ensemble des habitants de la commune.

Lorsque cela se produit, la Municipalité intervient immédiatement pour faire respecter le droit.

A titre d'exemple, voici quelques extraits de courriers adressés par le Maire de Bussac ces dernières semaines :

...Vous avez utilisé, dans les deux situations, le domaine public sans prendre aucune précaution et sans assurer, à ce jour, la remise en état des lieux.

...Je vous rappelle que le dépôt de végétaux, ou de tout autre déchet, dans la nature est strictement interdit.

...A plusieurs reprises, la collecte n'a pu être réalisée correctement car le camion a été gêné par l'un de vos véhicules.

...Le panneau indiquant ayant été couché de manière manifestement volontaire, j'ai décidé de le faire retirer jusqu'à nouvel ordre.

Les élus restent mobilisés, mais surtout se tiennent à votre disposition pour essayer de trouver avec vous des solutions adaptées avant que les problèmes ne se produisent.

Souhaitons que l'année 2013 permette à chacun de méditer et de mettre en application la citation suivante : **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.**

(Déclaration des droits de l'homme et du citoyen)

CCAS ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

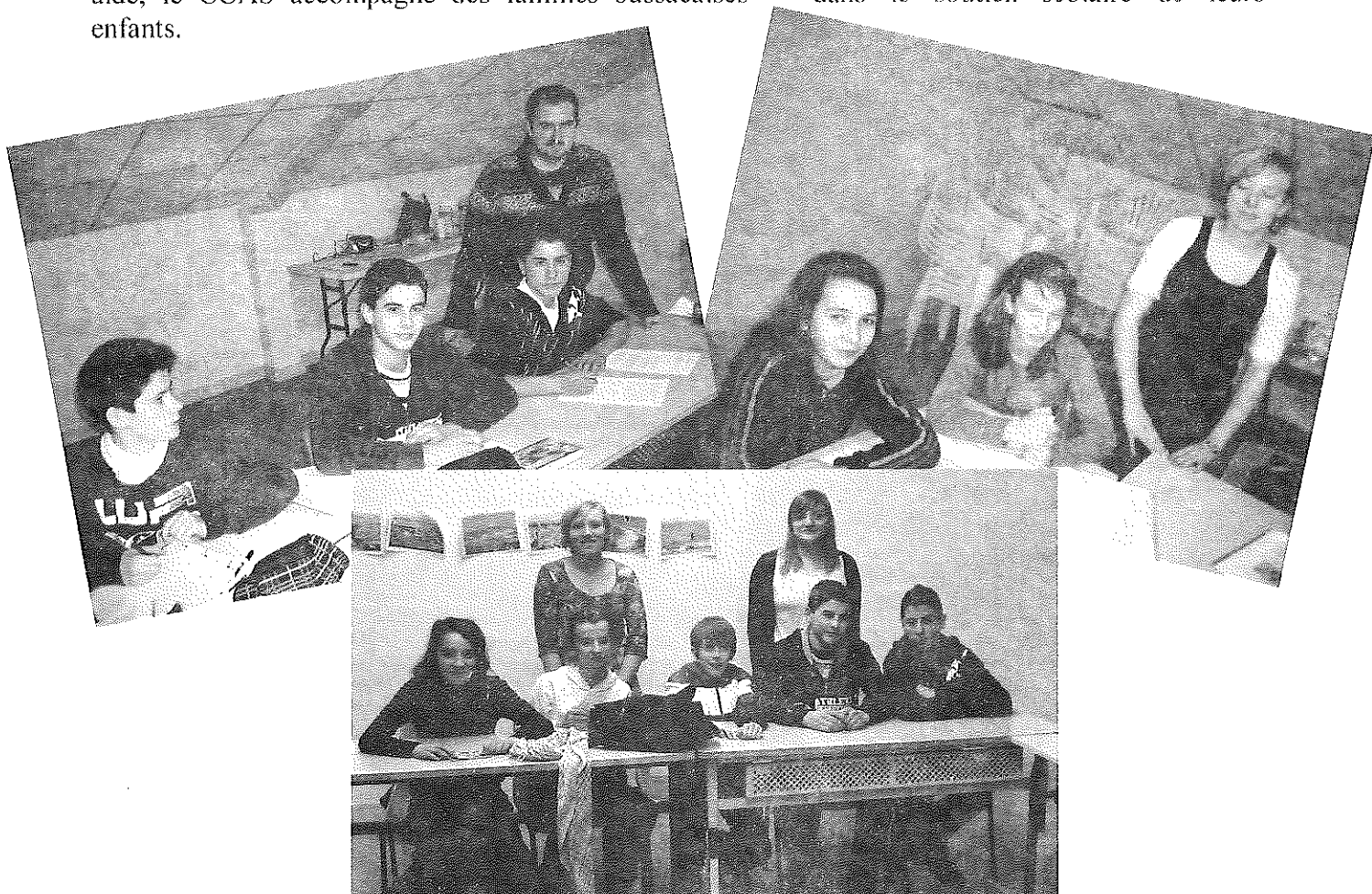
Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles est consultable en mairie

L'aide aux devoirs a démarré après les vacances de la Toussaint chaque lundi et jeudi de 17h45 à 19h15 pour aider les collégiens bussacais dans la réalisation de leurs devoirs.

3 lycéens de la commune, actuellement en terminale, Marie Bernazeau, Océane Monget et Vincent Bourdageau, en assurent l'encadrement et nous les en remercions.

Pour les élèves, être en contact avec d'autres jeunes pour les aider, favorise l'envie d'apprendre. Cela permet d'avoir une approche différente de celle des professeurs. Leurs jeunes aînés remplissent leur fonction avec sérieux, dans une ambiance studieuse. Avec la mise en place de cette aide, le CCAS accompagne des familles bussacaises dans le soutien scolaire de leurs enfants.



JANVIER



Vœux de la municipalité et accueil des nouveaux bussacais.

FEVRIER



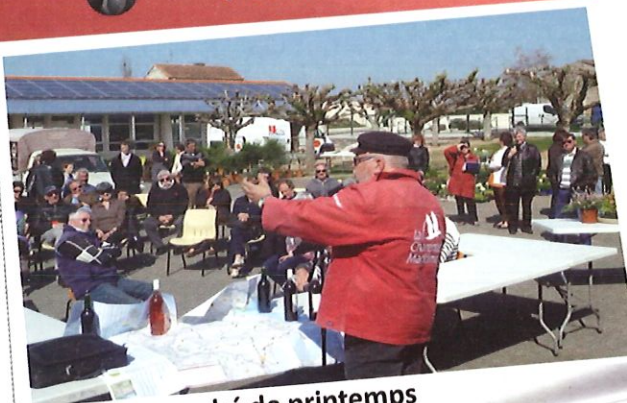
Bussac sous la neige...

MARS



Développement durable: achat de deux véhicules électriques par la commune.

AVRIL



Premier marché de printemps avec PIQTHIU.

MAI



Décès de Guy CHAPUIS – Maire de Bussac de 1977 à 2001.

JUIN



Fête de l'école...

JUILLET



Fête de l'été...

AOÛT



Premiers jeux inter-villages...

SEPTEMBRE



Relève assurée pour le foot bussacais...

OCTOBRE



Soirée cabaret : Promotion Talents...

NOVEMBRE



Rendez-vous annuel des aînés bussacais.

DECEMBRE



1^{er} Noël du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des écoles de Bussac et St Vaize.

Transport

Le Département de la Charente-Maritime a mis en place un nouveau dispositif :
la carte Solidarité Transport
qui donne droit à un tarif préférentiel pour emprunter le réseau Les Mouettes pour se déplacer dans tout le département.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE FOYER

PLAFOND DES RESSOURCES MENSUELLES*

1 personne 874 €*
2 personnes 1 311 €*
3 personnes 1 574 €*
4 personnes 1 836 €
5 personnes 2 186 €
Personne à charge
supplémentaire + 350 €

ALLER SIMPLE 1 €

MENSUEL 15 €*

ALLER RETOUR 1,50 €*

ANNUEL 150 €*

Le réseau départemental Les Mouettes est composé de 23 lignes principales, 254 lignes secondaires et du Transport à la Demande (TAD). De service à la demande, TAD Mouettes permet à toute personne de réserver un taxi à des jours et horaires prédéfinis, pour se déplacer de son domicile vers le chef-lieu du canton ou la ville de référence la plus proche.

MOUETTES!
Avec ma carte **SOLIDARITÉ TRANSPORT** Je bénéficie de tarifs préférentiels pour me déplacer dans tout le département !

1€ l'aller
1€ 50 le retour
des agences de transports

Recherchez toutes les informations sur votre mode de transport au **05 46 31 75 13** ou sur le site www.lesmouettes-transport.com

Les agences du réseau Les Mouettes vous accueillent à :

- Bichères Gare routière Place de Verdun
- La Rochelle Espace Autoplus Place de Verdun
- Royan Gare multimodale SNCF Place de la Gare

Keolis

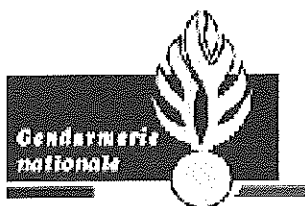
Direction de la Mobilité et des Transports
65 boulevard de la République
17976 LA ROCHELLE CEDEX 5
charente-maritime.fr

la Charente Maritime
+ d'infos : 05 46 31 75 13 ou mobilite.sociale@cg17.fr

supra de nouveaux tarifs

Pour + d'infos, contactez-nous au 05 46 31 75 13
ou mobilite.sociale@cg17.fr

Le magasin **VIVAL** assure désormais la vente de cartes 10 voyages **BUSS**.
Je vous rappelle que ces cartes sont acceptées sur tous les services BUSS (sauf Noctan'Buss), y compris sur Allo'Buss et Allo'Buss+, ainsi que sur les lignes scolaires des Mouettes qui assurent la desserte de Bussac.



LA GENDARMERIE NATIONALE

VOUS INFORME

La lutte contre les cambriolages :

soyez acteurs de votre propre sécurité

Les cambriolages se commettent principalement en journée avec une effraction suivie d'une fouille rapide des lieux et du vol d'objets de valeurs (numéraire, bijoux, ordinateurs et téléphones portables, matériels high-tech) voire de véhicules si les clés sont découvertes. Cette action ne dure que quelques minutes.

CHEZ VOUS, ADOPTEZ LES BONS REFLEXES :

- Veillez à verrouiller les portes et les fenêtres des habitations, même en cas de courte absence. Protégez tout particulièrement vos baies vitrées plus sensibles à l'effraction.
- Fermez les volets si vous quittez les lieux pour une période plus longue voire même pour la journée.
- Fermez les portes et les fenêtres opposées à votre emplacement dans la maison. Si vous êtes dans votre jardin, ne laissez pas ouvert le devant de l'habitation.
- Même chez vous, prenez l'habitude de verrouiller votre porte d'entrée et de garage.
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Malgré tout, si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible la gendarmerie même s'il ne s'agit que d'une tentative.

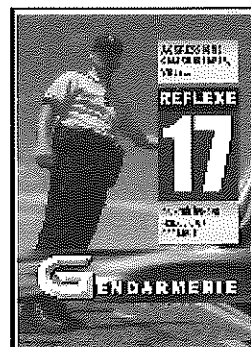
PROTEGEZ VOS BIENS :

- Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.
- Équipez les abords extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.
- Vous pouvez opter pour une alarme : faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible l'intrusion et communique une information rapide et fiable pour alerter au plus vite les forces de l'ordre.

ADOPTEZ UNE VIGILANCE CITOYENNE :

- Prévenez vos proches voisins de votre absence ou de votre départ dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux. Cela n'arrive pas qu'aux autres et vos voisins pourront adopter des gestes simples indiquant une présence.
- Soyez attentifs à ce qui se passe dans votre quartier.
- Prévenez la gendarmerie de toutes personnes ou véhicules suspects.

**DANS TOUS LES CAS,
APPELEZ RAPIDEMENT LE 17**



Noces de diamant au Jarry !

Lydie et Jacques BERGER ont construit leur maison à Bussac en 1970. De 1955 à 1990 ils ont tenu tous les deux une pâtisserie chocolaterie salon de thé réputée à Saintes avenue Gambetta.(à la place du kebab actuel). A cette époque, qui ne s'y arrêtaient pas savourer un petit gâteau en allant en ville ? (au bras de ma maman, je n'y faisais pas exception).

Originaire de Taillebourg, Monsieur a fait son apprentissage de pâtissier à St Savinien et St Jean et a été reçu premier du département à son CAP. Ensuite, ouvrier à Marmande il a fait la rencontre de Lydie en 1948 dans un club d'aviron qu'ils fréquentaient. Sportifs tous les deux, cette passion les a rapprochés, à tel point qu'ils se sont mariés en 1952. Madame était à l'époque employée de banque, mais elle n'a pas hésité à partir à Paris avec son mari qui y avait trouvé une place de chef pâtissier. L'année d'après naissait leur fils unique, et après s'en être occupée, Madame fit également un apprentissage dans la pâtisserie où travaillait Monsieur pour connaître le métier. Ils avaient en tête de revenir à Saintes et se mettre à leur compte, ce qu'ils firent en 1955 en achetant un petit fond de commerce avenue Gambetta. A l'époque le laboratoire de Monsieur se trouvait rue Arc de triomphe, et il fallait faire d'incessantes navettes. En 1960, ils achetèrent les murs et transformèrent leur petit commerce en y ajoutant un salon de thé. Ils y passèrent une grande partie de leur vie, prenant peu de vacances, une semaine par an tout au plus...

En 1990 ils vendirent leur affaire pour prendre une retraite bien méritée et Monsieur put enfin profiter de l'air pur et de la nature qui lui avaient tant manqué, enfermé dans son labo. Depuis, il passe la totalité de ses journées dehors dans ses 3 hectares de terrain qu'il a toujours entretenu tout seul, et encore à ce jour à 82 ans ! Vu l'allure encore sportive de cet ancien judoka (ceinture noire 2^{ème} dan) et marathonnier, s'il entretient son jardin, son jardin lui aussi l'entretient ! 600m de haie, une vigne avec laquelle il fait son vin, le bois planté il y a 40 ans qu'il coupe pour se chauffer. En 1999 la tempête lui a donné beaucoup de travail ! Lorsque le temps est trop mauvais (et c'est rare,) il s'adonne à une autre passion, le billard qu'il pratique au club de Saintes où il se rend environ deux fois par semaine.

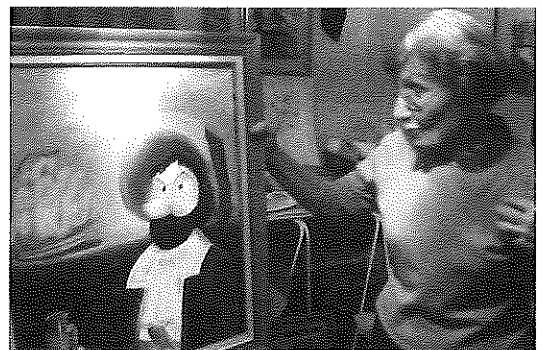
Pendant quelques années il a continué régulièrement à faire des chocolats pour Noël et des pâtisseries pour famille et amis, mais nous a-t-il dit, c'est terminé, à part pour Noël où il a fait une bûche au café pour ses enfants.

Madame aussitôt en retraite s'est inscrite à l'école de dessin de Saintes pour assouvir une envie qu'elle avait depuis longtemps mais que, faute de temps elle ne pouvait mettre en œuvre. Elle s'est révélée très douée et s'y est consacrée à corps perdu, allant jusqu'à exposer. Les Bussacais qui fréquentent la mairie peuvent admirer une de ses peintures dans le secrétariat représentant Port Berteau vu de la charente. Ci contre, elle nous montrait une commande de son petit fils : le capitaine Haddock ! Pour conserver une activité physique elle s'occupe des fleurs de son jardin et nage régulièrement dans la piscine qu'ils se sont offerte lorsqu'ils ont vendu leur magasin, car ce sont tous les 2 d'excellents nageurs et d'avril à octobre ils font régulièrement des longueurs de bassin !

Si Monsieur entretient tout seul son grand terrain et sa vigne, Madame entretient également toute seule leur grande maison et, à 85 ans, elle « astique » encore ses vitres et ses lustres sans aide.

Ils ont fêté leur 60 ans de mariage en famille avec leur fils, qui habite l'île de Ré, leurs 2 petits fils (dont 1 travaille en Chine) et leur arrière petit fils de 2 ans et demi. Ils ont participé cette année pour la 1^{ère} fois à la fête des voisins, et envisagent de venir au repas des aînés l'année prochaine. Nous l'espérons. Nous serons enchantés d'y accueillir ce couple bien sympathique, qui pourra se dépenser sur la piste de danse et qui auront le plaisir de faire connaissance avec leurs concitoyens.

Nous leur donnons donc rendez-vous le 11 novembre prochain et promis, nous ne leur demanderons pas d'amener le dessert !



Repas des Aînés

Comme chaque année, le 11 novembre a été jour de retrouvailles des retraités bussacais pour manger, boire, danser, chanter, discuter, rigoler... bref, profiter de cette journée offerte par la Municipalité et le CCAS, dont les élus et membres bénévoles étaient présents pour assurer le service.

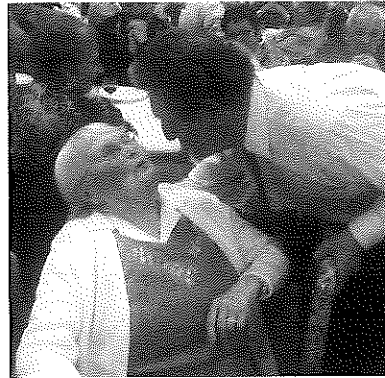
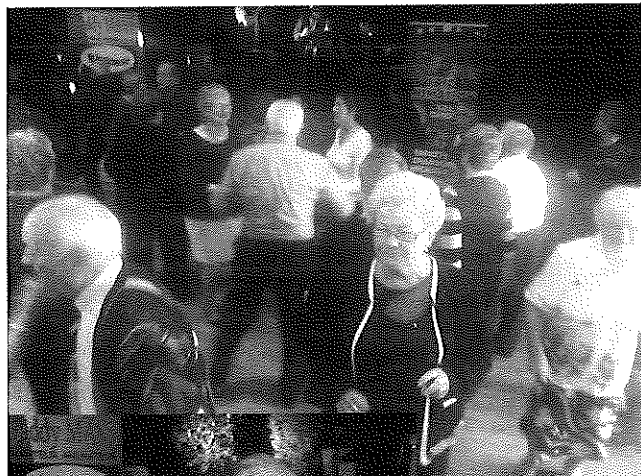
Petit retour en images sur cette journée :



Midi ; Le beau temps accueille les lers arrivants



De grandes tablées se forment par affinités ou au hasard des placements... ce qui permet de faire mieux connaissance ...



La doyenne, Mme Misbert, et le doyen, M. Braud, félicités par le Maire

« Eric Animation » assure musique et chansons avec talent



La table des « serveurs » d'un jour...

Colis de fin d'année

Depuis cette année , le CCAS a jugé que les visites de fin d'année aux Bussacais ayant bénéficié de la journée du 11 novembre n'étaient plus nécessaires pour les motifs figurant dans le courrier ci-dessous adressé aux personnes concernées.

*Le Conseil Municipal
Le Bureau du C.C.A.S*

le 6 décembre 2012

Madame, Monsieur,

Chaque année en décembre, les membres bénévoles du CCAS et les élus du Conseil municipal rendent visite aux administrés de plus de 70 ans en leur apportant une bûche de Noël ou un petit colis.

Cette tradition, très ancienne à Bussac, avait été instituée pour rendre visite au moins une fois par an aux administrés les plus âgés pour s'assurer que tout allait bien.

Le Bussacais de 70 ans d'aujourd'hui n'est plus le même qu'il y a 30 ans et beaucoup d'entre vous nous ont signalé qu'ils préféreraient que la valeur financière de leur colis serve à des gens en situation de précarité.

Le CCAS a réfléchi à la situation et a décidé, compte tenu :

- des demandes d'aides financières de plus en plus nombreuses de familles en difficulté*
- des propositions faites par certains d'entre vous*
- qu'un certain nombre d'entre vous bénéficient également du repas du 11 novembre, événement qui donne l'occasion de les voir*

qu'il poursuivrait ses visites de fin d'année mais uniquement aux plus de 70 ans qui n'auront pas été vus lors du repas du 11 novembre.

Si vous faites partie des personnes ayant bénéficié du repas des aînés et que vous souhaitez quand même la visite d'un membre du CCAS pour une raison particulière, nous vous engageons à contacter la Mairie.

Cette information a déjà été donnée lors du repas du 11 novembre par M. Le Maire, mais nous avons souhaité vous en informer par écrit.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sentiments les meilleurs

*L'équipe municipale,
Le bureau du C.C.A.S,*

Cette décision sera effective également pour les années qui viennent. Bien entendu, comme il est stipulé dans le courrier, les membres du CCAS pourront rendre visite aux administrés ayant assisté à la journée du 11 novembre, mais uniquement sur demande.

Nouvelles de l'école...

Le spectacle de Noël



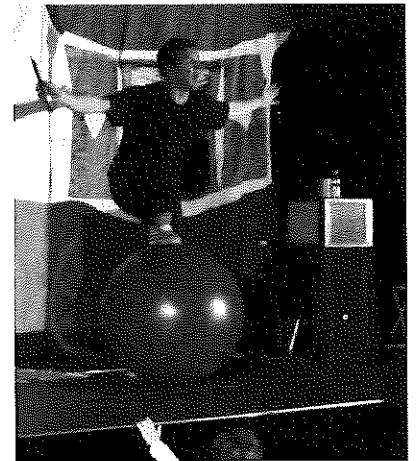
Cette année, le foyer rural et l'association des parents d'élèves ont organisé à la salle des fêtes du Douhet, une fête de Noël pour les enfants scolarisés dans le R.P.I. (Ecoles de Bussac sur Charente et Saint Vaize)

Pour concourir à faire de cet après midi un moment magique pour les enfants, les bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts durant cette journée.



Malgré la délocalisation dans le village voisin, la salle était comble.

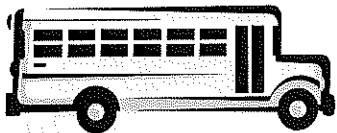
Tous riaient aux facéties du clown Stabylo. Dès le début du spectacle, il sut faire partager son univers aux petits et aux grands.



Enfin la venue du Père du Noël a contribué à rendre **cette journée exceptionnelle aux yeux des enfants !!**

Nous invitons les parents ayant des enfants qui rentreront à l'école en septembre 2013 à se faire connaître en mairie, notamment ceux nés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 ou ceux nouvellement arrivés sur la commune.

Ces informations permettent de prévoir les effectifs pour la rentrée prochaine.

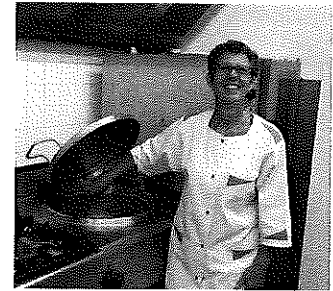


La recette de Liliane

Sablés à la fleur de sel (20 sablés environ)

150 g de farine
100 g de beurre à la fleur de sel (ou beurre doux auquel vous ajouterez de la fleur de sel)

50 g de sucre



Dans 1 saladier, verser la farine, le sucre et le beurre coupé en dés. Mélanger du bout des doigts pour obtenir une pâte homogène. Etaler la pâte au rouleau assez finement. Former des biscuits à l'aide d'un emporte-pièce.

Mettre au réfrigérateur durant 30 minutes. Préchauffer le four à 180°. Mettre à cuire sur une plaque pendant 10 à 15 minutes. Sortir dès que les sablés commencent à dorer.

Avis de la diététicienne...

Le sel

Appelé aussi **Chlorure de Sodium** (NaCl) ou bien **Sodium** (1 g de sodium = 2.5gr de sel).

Les étiquettes mentionnent très souvent « Sel » ; si « Sodium » est noté, il faut multiplier sa valeur par 2.5 pour connaître l'apport en sel de 100gr d'aliment. *Ex : 100gr de cornichons contiennent 0.6gr de Sodium ; $0.6 \times 2.5 = 1.5gr$. Si vous mangez 100 gr de cornichons, vous consommerez 1.5 gr de Sel.*

Utilisé depuis le moyen âge pour conserver les aliments en limitant la prolifération des bactéries et en rehausser le goût, il reste aujourd'hui très employé par l'industrie agro alimentaire pour ces mêmes raisons.

Sans excès, il participe à une bonne hydratation, à une bonne répartition de l'eau dans notre corps, à la régulation de la pression et du volume sanguin, à la contraction musculaire et à la transmission des signaux nerveux.

En excès, il majore la pression artérielle, provoque ou augmente les maladies cardio-vasculaires et peut aggraver l'ostéoporose ou la rétention d'eau.

En moyenne, nous consommons 8 à 10 g de sel alors que 5 à 6 g sont suffisants. 20% du sel que nous mangeons provient du sel « visible » (celui que nous utilisons pour la cuisine ou à table) et 80% se trouve à l'état naturel dans certains aliments (légumes, viande, lait), dans des produits de consommation courante (pain, fromages) et dans des plats prêts à être consommés (pizzas, sauces, conserves)



L'addition peut être salée...

½ baguette (100 g) = 1,3 g
1 morceau de camembert (30 g) = 0,5 g
30 g de pâté (portion individuelle) = 1 g
3 rondelles de saucisson sec = 1,5 g
1 paquet individuel de chips (30 g) = 0,5 g
1 verre (100 ml) d'eau gazeuse = 0,5 g
1 tranche de jambon blanc (50 g) = 1 g
1 tranche de saumon fumé (40 g) = 1 g

Pour limiter l'apport quotidien de sel :

Dans l'eau de cuisson, modérer l'ajout de sel et penser à mettre des feuilles de laurier, un brin de thym, une gousse d'ail.

Ne plus mettre la salière sur la table et surtout goûter avant de saler systématiquement tous les plats.

User et abuser des herbes aromatiques (ciboulette, basilic, cerfeuil), des bouquets garnis et des épices.

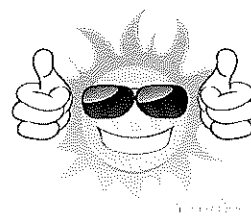
Préférer les modes de cuisson qui concentrent les saveurs : en cocotte, en papillote...

Lire les étiquettes et comparer : la présence de sel peut aller du simple au double pour certains aliments.

Rincer bien tous les aliments en conserve et ne pas utiliser pas le jus.

Limitier les aliments très salés (fromages, charcuterie, plats tout prêts, sauces) à 1 repas !

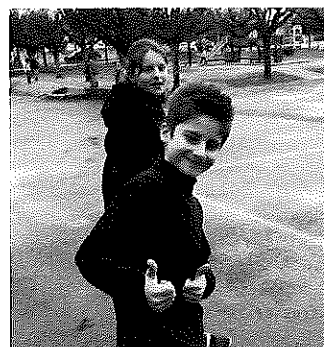
A l'accueil périscolaire on raconte...



- Les « ATP »

Tout au long de l'année scolaire, des Ateliers Thématiques Périscolaires sont proposés aux enfants.

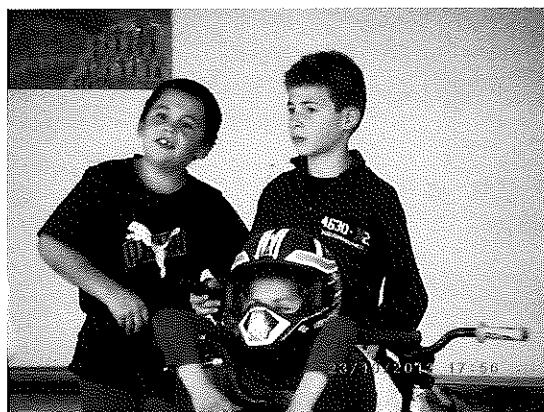
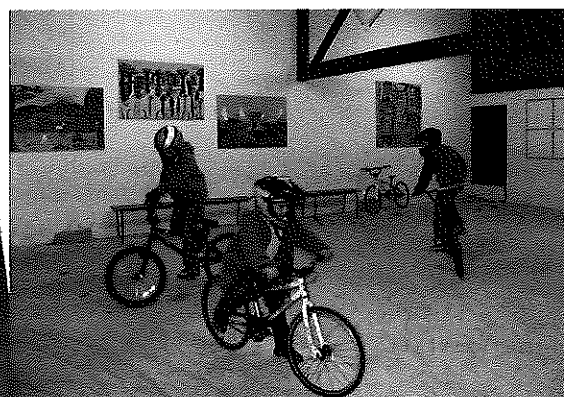
Ces ateliers changent chaque trimestre et sont choisis par les animatrices de l'accueil périscolaire en fonction des goûts et demandes des enfants et de la disponibilité des intervenants. D'octobre à décembre, ce sont le BMX et le cirque qui ont été proposés aux enfants et de janvier à avril les enfants pourront de participer aux ATP cuisine et cartonnage. Toutes ces activités ont en général beaucoup de succès et les inscriptions sont très rapides, au grand désespoir de certains.



Sachez que ces activités sont ouvertes aux enfants du CP au CM2 habitant Bussac et que la priorité est donnée aux enfants qui fréquentent régulièrement l'accueil périscolaire.

A la demande de certaines familles nous avons recommencé à faire passer les fiches d'inscriptions ATP à l'école de St Vaize pour les enfants de CP et CE1.

BMX

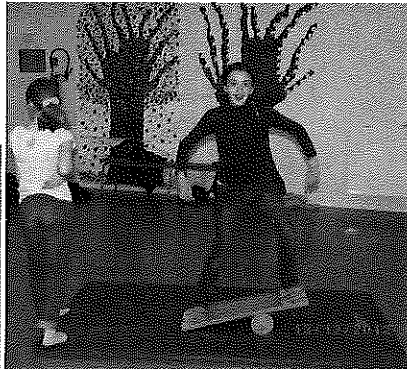


CIRQUE



Les enfants du cirque ont souhaité nous faire une petite représentation de ce qu'Aymeric leur avait appris : équilibre, jonglage, clownerie,...et ils se sont débrouillés comme des clowns !!

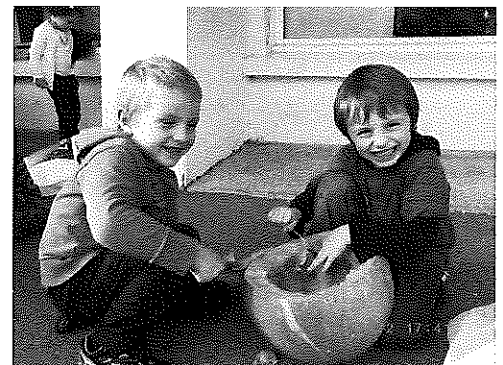
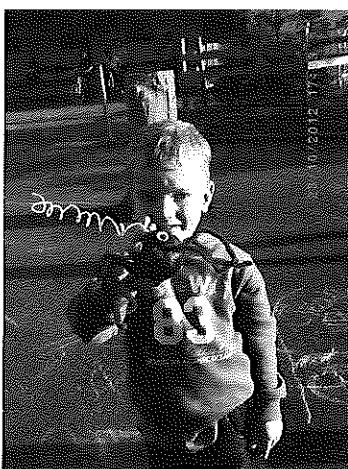
Beau spectacle !



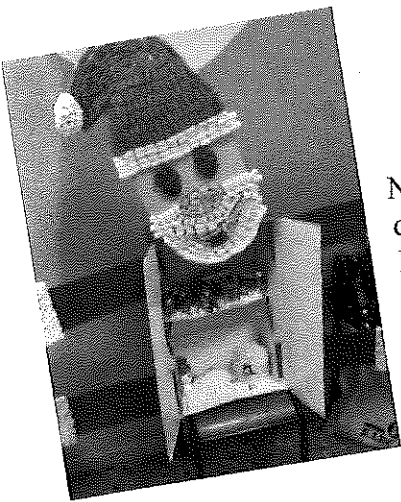
IMPORTANT : après les activités nous demandons absolument que les parents et les enfants viennent signaler leur départ !

Nos Activités

Nous avons suspendu notre décoration de l'accueil périscolaire pour fêter halloween.



Les enfants ont créé des araignées monstrueuses, ont creusé des citrouilles terrifiantes !!!



Nous nous sommes lancés après les vacances de la Toussaint dans les décorations de Noël.

Nous avons lancé un appel aux dons pour des rouleaux de papier toilette afin de réaliser des calendriers de l'avent en forme de sapin de Noël.

Les enfants ont aussi réalisé des boules pour le sapin avec des bouteilles en plastique et des bouchons ainsi que des photophores et un village de Noël dans un père Noël en carton.

Pour nos activités nous sommes constamment en recherche de petits matériaux de récupération, et pour nos activités à venir nous recherchons plus particulièrement, des petites bottes en caoutchouc, des boutons (de toutes tailles et de toutes couleurs) et de la toile cirée.

Merci à tous les parents et enfants qui ont répondu à nos précédentes demandes et à tous ceux qui y répondront.

Les jeux

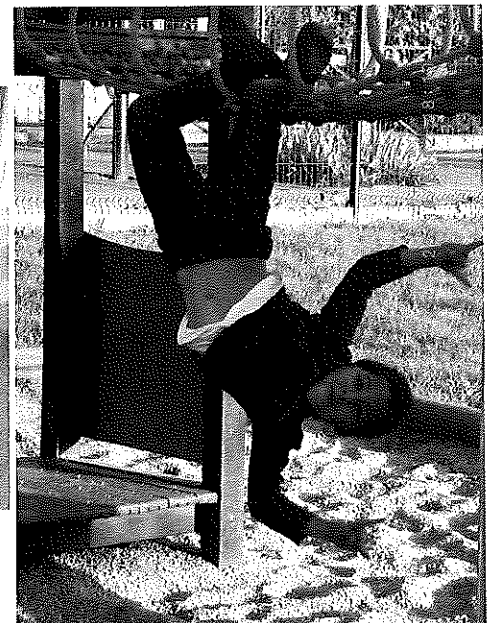


La Communauté de communes nous a alloué un budget annuel qui nous a permis d'acheter de nouveaux jeux pour les enfants : poupées, dînettes, jeux de société, jeux d'extérieur et d'intérieur, ainsi que du matériel pédagogique (peintures, feutres, tampons),... qui va nous permettre de travailler confortablement.

Nous avons aussi une carte qui nous permet d'empreinter gratuitement des jeux à la ludothèque de Saintes.

Depuis quelques mois nos grands (CE2 au CM2) étaient demandeurs de plus d'autonomie pendant leurs jeux collectifs sportifs. Nous avons donc accepté qu'ils occupent la salle de sport, après le goûter, sans la présence permanente d'un adulte, à la condition de respecter des lieux, du matériel et des règles de vie. Un premier essai raté avait été tenté en septembre et depuis le retour des vacances de la Toussaint le deuxième essai est concluant.

Cela permet aux plus petits de profiter pleinement de l'accueil périscolaire pour leurs parties de dominos express enflammées, jouer à la poupée, faire leur petit restaurant, etc.



Assemblée Générale

Le 23 novembre, le Foyer rural a tenu son assemblée générale en présence de Monsieur le Maire Christophe DOURTHE, de Monsieur Jean-Paul LAJOIE, président de la fédération départementale des Foyers ruraux de la Charente Maritime, des responsables des différentes sections et devant une quarantaine d'adhérents.

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité du Foyer rural, chaque section a elle même lu son rapport d'activité. Le trésorier Jacques GAUDUCHON a présenté le bilan financier pour l'année 2011 - 2012 ainsi que le budget prévisionnel: les 2 bilans ont été adoptés par l'assemblée.

Le président a annoncé que le trésorier souhaitait quitter son poste mais rester au CA. Messieurs Yves POUPONNOT et Serge LABBE arrivent en fin de mandat et ne souhaitent pas le renouveler. Le président remercie chaleureusement ces deux personnes pour tout le travail accompli lors de leurs années de présence.

Madame Fatima CHARDAN et Monsieur Christian MENAUD se sont présentés et l'assemblée a approuvé leur entrée au CA.

Monsieur le Maire a apprécié la bonne tenue et le dynamisme de chaque section.

Il a renouvelé ses félicitations et remercié toutes les communes qui ont participé aux jeux inter-villages en août, le Foyer rural, Fiesta Loca et les habitants de la commune. (L'année prochaine, c'est Le Douhet qui sera commune d'accueil pour la 2^{ème} édition des jeux intervillages..)

Bravo également aux deux sections qui ont organisé le premier marché de printemps avec la participation du chroniqueur de France Bleu La Rochelle PIQTHIU.

L'assemblée s'est terminée par le pot de l'amitié.

Composition du nouveau Bureau

Président: Alain DESTREGUIL

Secrétaire: Danielle DESTREGUIL

Trésorier: Christian MENAUD

Commissaires: Claude MONGNE et Jean-Claude RENGAR

Vice-Président : Jean BARBOT

Secrétaire adjointe: Annick JOURDAIN

Trésorier-adjoint :Jacques GAUDUCHON



De véritables talents

Le 27 octobre la troupe "PROMOTION TALENTS" a proposé un spectacle digne des cabarets parisiens.

La vie d'Edith PIAF a été retracée par des chansons interprétées par différents chanteurs et chanteuses.

Une violoniste pleine de charme et deux accordéonistes très dynamiques ont également ravi le public.

En deuxième partie, toutes les chansons d'Edith PIAF ont été chantées avec chaleur. La jeune chanteuse Loui'Z, seulement 11 ans, a été applaudie et déjà un avenir prometteur s'offre à elle.

Al Vicente, Mikaa, Romano, Claude Raby et Kimlive célèbre chanteuse des cabarets parisiens ont chanté à tour de rôle la Foule, Padam-Padam, La vie en rose, Milord, l'Hymne à l'Amour. Et pour clôturer cette belle soirée toute la troupe accompagnée du public a chanté « A quoi ça sert l'amour »...

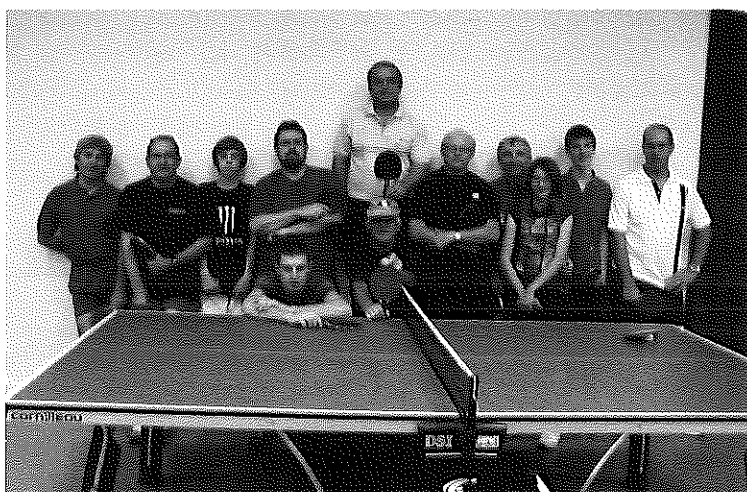
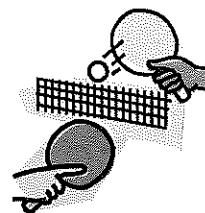
Le spectacle a été présenté par Stéphane, l'animateur très connu d'une radio locale.

Cette troupe, après avoir débuté sa tournée à Matha, s'est produite malheureusement ce samedi soir devant une faible assistance. Dommage pour les absents, tous les interprètes ont conquis le public connaisseur.

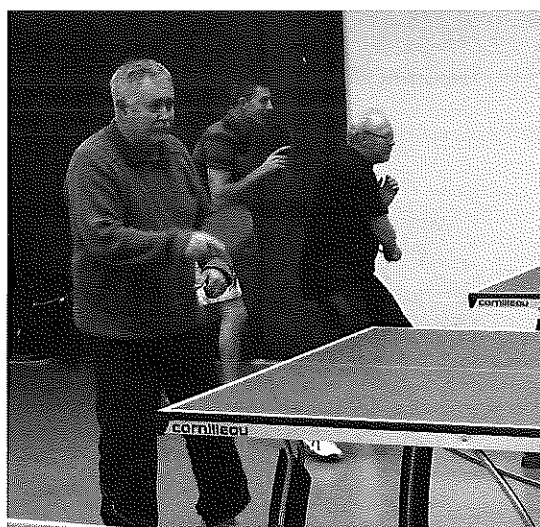


SECTION TENNIS DE TABLE

Depuis le début de la saison, la section accueille des handicapés. Ceux-ci s'initient et montrent un agréable plaisir à pratiquer ce sport.



Bravo aux dirigeants.



SECTION GYM et RANDONNEE PEDESTRE

Gymnastique

Les cours de gymnastique ont repris en septembre dans la bonne humeur, le mardi et le vendredi à 18 h 45. L'effectif est de 20 à 30 personnes régulièrement. Merci de votre participation.

Cette année les cours du vendredi sont assurés alternativement par Janine COSTE et Anne NAVARRO.

Toute l'équipe est heureuse de retrouver prochainement Simone et encourage Nicole à poursuivre ses exercices tant que son pied n'ira pas mieux...



Randonnée pédestre

Cette fois ci nous avons décidé de proposer une sortie festive à nos marcheurs pour changer d'atmosphère. C'est ainsi que 37 d'entre nous sommes partis en Espagne à Cala Montjoi près de ROSAS.



Lieu idyllique en pleine nature, les pieds dans l'eau au milieu d'un décor de collines pierreuses parsemées de pins et de plantes odorantes. Paradis des randonneurs, nageurs ou plongeurs sous-marins ce qui a permis de contenter tout le monde durant le séjour.

L'originalité de cette semaine fut le vaste choix entre les chemins de ronde côtiers, les sentiers des mas BAIX et DALT, anciennes fermes à flanc de coteaux au milieu des amandiers et des oliviers.

Pendant que certains marchaient, d'autres en ont profité pour flâner à ROSAS, à Figueras, au musée de Salvador DALI et visiter les églises et les

cathédrales. Nous avons eu le plaisir de longer la côte rocheuse du cap Creus jusqu'à Cadaqués sur un bateau de croisières côtières. Pour certains le retour se fit à pied à travers le maquis rocheux (15 km).

Chacun d'entre nous se rappellera des bons moments, des anecdotes et des exploits des uns et des autres durant ce magnifique et agréable séjour. Comme à chaque fois le village de vacances fut à la hauteur de nos exigences : la bonne humeur et la restauration variée.

Dès le mois de septembre nos marcheurs ont retrouvé les sentiers et chemins divers des alentours que Robert ORGE et Janine COSTE repèrent comme tous les ans. De beaux parcours de 10 à 12 kilomètres qui permettent à nos marcheurs de mieux s'entraîner pour la sortie du mois de mai à Cambo les Bains. Du 11 au 18 mai 2013 un bon groupe de marcheurs va avoir le plaisir de découvrir de nouveaux sentiers.

Il faudra attendre le prochain Bussac Info pour connaître plus en détails les bons moments de cette belle sortie.

A retenir :

Cette année l'assemblée générale de la section aura lieu le vendredi 14 juin à la salle municipale.

SECTION JUMELAGE



Chers amis bussacais !

Bonne année de la Suisse !

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter au nom des amis oronais tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2013. Le bon Vaudois a pour habitude de porter un toast en levant son petit verre de blanc et en proclamant solennellement : « Santé et conservation ! »

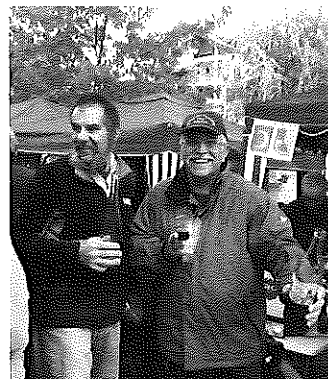
Comme on dit chez nous, nous avons « cartonné » lors de notre foire aux oignons du 13 octobre. Le temps était idéal cette année, grand soleil. Vers 15 heures, toutes nos chaînes d'oignons avaient trouvé preneur. Du beau travail, bien récompensé !



84 adultes (dont 2 Bussacais !) et 14 enfants sont venus à notre soirée brisolée du 26 octobre. Nous atteignons la capacité limite de places de notre cafétéria, mais on ne va pas se plaindre. Cela vaut la peine d'organiser des activités où les gens jouent le jeu, travaillent et participent.

Bienvenue en Suisse !

Des bénéfiques intéressants, mais pas cachés dans une banque suisse ! Une trésorerie joliment renflouée, prête à être mise à contribution pour votre venue cette année à



Oron du **dimanche 28 juillet au samedi 3 août**.

Nous avons formé un comité élargi pour préparer au mieux cette fameuse semaine. Deux membres prennent pour chaque journée la responsabilité de trouver des idées à proposer aux autres. Nous nous sommes déjà vus deux fois et les choses avancent pour le mieux. Je ne vous dirai rien pour le moment, si ce n'est... Non, non, rien ! Vous découvrirez le programme sur place dès le dimanche 28 juillet.

Je vous transmets les salutations cordiales des amis oronais et à bientôt !

Guy, le président.

La section jumelage a organisé dimanche 16 décembre une bourse aux vêtements et aux jouets.

Une journée bien arrosée mais qui n'a pas empêché les visiteurs de parcourir les 56 mètres de stands installés dans la salle municipale.

Satisfaction des vendeurs en demi teinte car ce dimanche il y avait l'arbre de Noël de Bussac – St Vaize et l'ouverture des commerces de Saintes.

Malgré tout l'ambiance fut bonne et de 10 heures à 16 heures 30 les présents ont pu échanger et un pique nique improvisé a été installé au beau milieu de la salle. A renouveler...

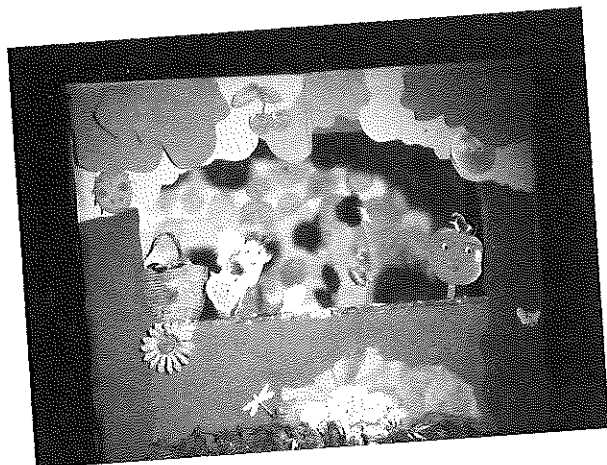
Le soir les membres du jumelage étaient conviés à partager une fondue suisse avec du fromage de là-bas. Là aussi échange gastronomique de salades, vins et histoires en tout genre.

Tout le monde est reparti ravi de cette initiative en promettant de recommencer pour garder ce lien si important.

Prochaines manifestations de la section

- Loto : dimanche 3 février à 14 heures. 2€ le carton.
- Bourse multi-collections : dimanche 19 mai.
- Brocante : dimanche 2 juin. 2,50€ le mètre.

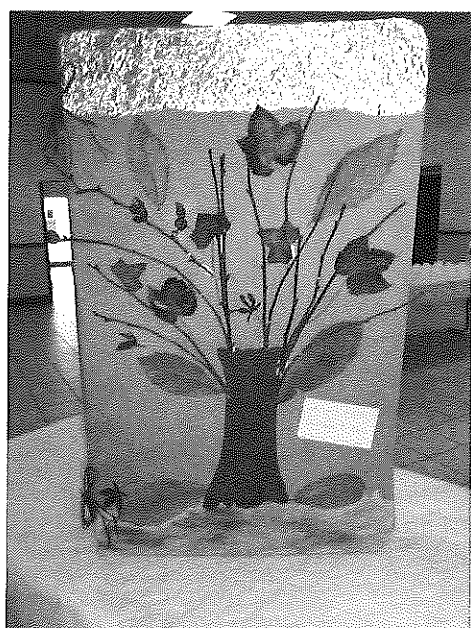
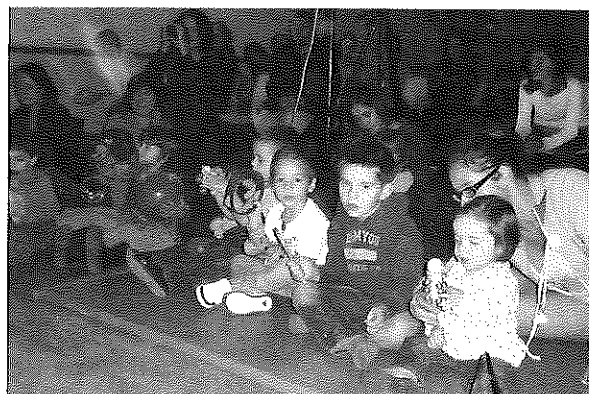
SECTION des Assistantes Maternelles



Le samedi 17 novembre, avait lieu la journée nationale des assistantes maternelles.

A cette occasion nous avons reçu les enfants et leurs parents. L'après midi a débuté par un spectacle de marionnettes de la compagnie l'Or en Ciel de Rochefort, les enfants ont adoré, et s'est ensuite terminée par un goûter.

Voici le livre qui a permis de présenter aux parents les photos des enfants prises lors de nos diverses activités.



La Bourse à l'Enfance du 18 novembre a remporté un franc succès.

Nous vous donnons rendez-vous le 17 mars prochain pour une nouvelle bourse à l'enfance de printemps comprenant vêtements, jouets, matériel de puériculture.

Naissance d'une nouvelle section au Foyer Rural

SECTION DANSE «MOVE-DANCE»

La nouvelle section danse du foyer rural «Move-Dance» est un petit groupe qui évolue sur des musiques actuelles et modernes.

Notre danse est une évasion, un dépassement de soi. Elle permet de libérer nos émotions, de jouer un rôle par le regard, la gestuelle. Le sourire prouve le bien être que cela procure.

Les cours ont lieu le mercredi soir de 20 heures 30 à 21 heures 30 dans la salle de tennis de table. Nous demandons juste la cotisation du Foyer rural puisque les costumes seront à la charge de chaque danseuse.



Nous préparons un spectacle pour le samedi 15 juin 2013.

SECTION PETANQUE

BONNE DYNAMIQUE à la boule bussacaise...

- 3 novembre : loto annuel.

Une soirée très réussie avec une salle comble. Les bénévoles avaient mis les bouchées doubles pour que tous repartent avec l'idée d'avoir passé une *sacrée soirée*.

Bernard, le chef d'orchestre a énoncé les règles du jeu pour que tout se déroule sans couac.



Beaucoup de lots, offerts par les partenaires habituels, ont ravi les heureux gagnants.
Bravo à tous les participants.

- Lors de l'*Assemblée Générale* la salle des associations était bien remplie lorsque le président James CAILLAS a remercié la présence du président du foyer rural, représentant également la municipalité. Il a valorisé la bonne ambiance dans le club. Tous les licenciés se donnent et apportent la bonne humeur lors des entraînements.

Le président donne la parole au secrétaire Jean Pascal POITIER qui souligne toutes les animations effectuées lors de la dernière saison.

Le trésorier Guy PATROUILLAULT énonce les différents chiffres et montre une trésorerie saine.
Avant de clore cette soirée, le président invite toute l'assistance à déguster la galette des rois.

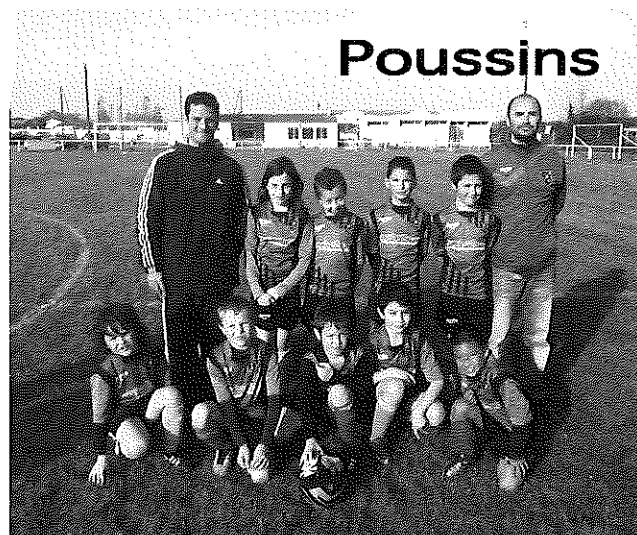


SECTION FOOTBALL

Petit footballeur deviendra grand.

La section prépare l'avenir. Même s'il n'y a plus d'équipe sénior engagée en championnat, la section continue de plus belle. Aymeric Lara, aidé de quelques parents s'est engagé à prendre en charge les débutants et les poussins. Très apprécié par son sérieux, il fait véhiculer son savoir avec énergie au grand bonheur des enfants.

Tous les mercredis après midi, il les entraîne sur le terrain municipal. Certains week-ends, différents plateaux se déroulent sur les terrains d'autres clubs.



La section "vétérans" a bien commencé l'année avec la reprise de l'entraînement le lundi soir malgré le froid hivernal. Les quelques kilos pris durant les fêtes ont été vite éliminés.....par les « VIEUX du STADE ».

L'entreprise de maçonnerie ROCHER devient le partenaire officiel de cette "jeune" équipe en offrant une tenue très professionnelle....

Merci beaucoup.



BONNE ANNEE 2013

FIESTA LOCA

Nouveau bureau

Présidente : Frédérique VALENCON
Secrétaire : Olivier MOLLARET
Trésorière : Sophie COURBARON

Vice présidente : Valérie LEJEAN
Secrétaire adjoint : Jean-Pascal POITIER
Trésorière adjointe : Sylvie MATRAS

Le 20 octobre: un repas dansant Antillais a eu lieu à la salle municipale.

90 personnes étaient présentes.

La plupart des invités venaient de communes extérieures.

Nous avons dû refuser des réservations le jour même pour cause de logistique.

Nous remercions le cuisinier pour sa cuisine raffinée ainsi que le DJ pour l'ambiance de la soirée qui s'est terminée à 3h du matin.

Le 18 novembre: une sortie au cabaret l'Ange Bleu à Gauriaguet pour un déjeuner spectacle a été organisée. 53 personnes se sont inscrites.

Dès notre arrivée sur le lieu, nous avons directement été pris en charge par le personnel du parking jusque dans la salle.

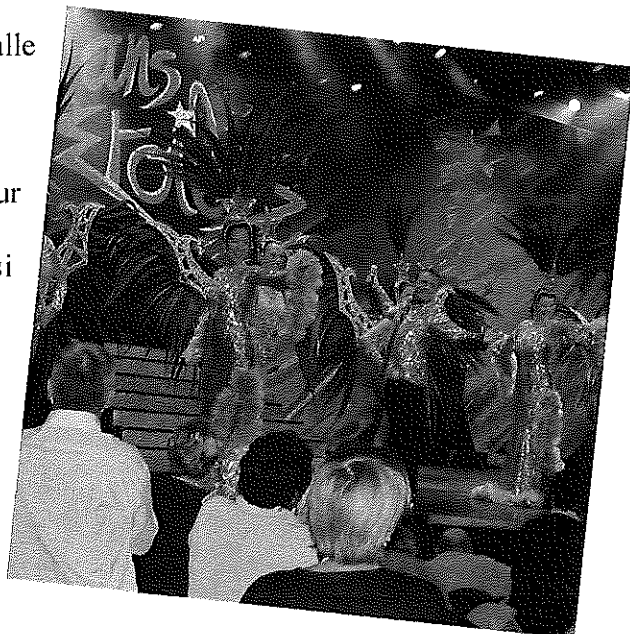
Une très bonne organisation au niveau du repas ainsi que de l'animation.

Tout le monde était émerveillé par le spectacle. A refaire pour une nouvelle revue.

Le 01 décembre : à 6 heures du matin, nous avons pris la route en autocar pour une journée shopping à Dancharia. Nous étions 51 personnes dans le bus.

Tout le monde a profité de ces quelques heures pour effectuer des achats.

Sur le chemin du retour, nous avons eu un contrôle de la douane ce qui a retardé notre arrivée à Bussac.



Samedi 16 mars à 20 heures repas dansant choucroute.

Pour toute information s'adresser à Mme Valençon : 06.03.56.19.34

Sortie découverte de la **Costa Brava à Rosas** dans un hôtel 3*(4 jours, 3 nuits) au départ de Bussac en autocar grand tourisme

du 14 Octobre au 17 Octobre 2013.

Prix/personne : 285€ tout compris (facilités de paiement).

N'hésitez pas à faire votre réservation Contactez Mme VALENCON :

06.03.56.19.34

BUSSAC SUR CHARENTE

Le Père Noël dans les rues

Quelle surprise! Au retour de la messe de minuit, nous avons croisé le Père Noël dans les rues du village des Guilloteaux à Bussac-sur-Chte. Très fatigué, il se reposait devant la fontaine. Il se repaît de plus belle car il lui restait encore beaucoup de travail, sa hotte était remplie plein de jouets. Il en a profité pour souhaiter un Joyeux Noël et beaucoup de santé à tous les bussacais.



Les Guilloteaux

20 Saintonge

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Entre chants et danses



Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 18 novembre. Les « anciens » avaient répondu à l'invitation du conseil municipal. Entre chants et l'animation a permis à tous de se divertir jusque dans la soirée. PHOTO:DH

BUSSAC/CHARENTE

Un nouveau bureau au foyer rural

Le foyer rural de Bussac sur Charente tenait son assemblée générale vendredi dernier en présence de Christophe Dourthe, Maire de la commune; Jean-Paul Lajole, Président de la Fédération départementale des foyers ruraux de Charente-Mme; Alain Destreguil, Président du foyer rural, accompagné des responsables des différentes sections. Une quarantaine d'adhérents avaient aussi fait le déplacement. Les différents rapports d'activité et le bilan financier étaient adoptés ainsi que le budget prévisionnel 2013. Deux administrateurs, Yves Pouponnet et Serge Labbé ont été élus en fin de mandat et ne souhaitent pas le reconduire. Le trésorier souhaite changer de responsabilité. Une année 2012 très animée Christophe Dourthe, exprime toute sa satisfaction à chaque section pour leur dynamisme. Il rappelle les succès qui furent le marché de printemps avec la participation de Piquitu et les jeux intervillages en août dernier. Le 1er rendez-vous de 2013 sera le vendredi 19 janvier pour la galette des rois. Enfin, c'est la commune de La Douhet qui accueillera la seconde édition des jeux intervillages.



Le nouveau bureau, Alain Destreguil, vice Barbot, et...

18 Saintes - Saintonge

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Prochains jeux au Douhet

Présidé par Alain Destreguil, le foyer rural de Bussac-sur-Charente a tenu son assemblée générale le vendredi dernier, en présence de Christophe Dourthe, Maire de la commune, de Jean-Paul Lajole, président de la Fédération départementale des foyers ruraux, et d'une quarantaine d'adhérents seulement.

Après la lecture des rapports d'activités du foyer rural et de chaque section, Alain Destreguil a lu son rapport d'activités et le trésorier, Jacques Gaudouin, a détaillé le bilan financier de l'année 2011-2012 ainsi que le budget prévisionnel. Christophe Dourthe a annoncé que le foyer rural souhaitait quitter son statut de conseil municipal et devenir une association. Yves Pouponnet et Serge Labbé, arrivant en fin de mandat, ont souhaité ne pas se représenter. Alain Destreguil a été élu président pour la période 2013-2014. Les administrateurs élus sont : Yves Pouponnet, président; Serge Labbé, vice-président; Jacques Gaudouin, trésorier; Jean-Paul Lajole, secrétaire; et Jean-François Barbot, secrétaire adjoint.



Le nouveau bureau du foyer rural, avec son président Alain Destreguil. PHOTO:DH

Galette des rois du foyer rural se déroulera le vendredi 18 janvier. Le nouveau bureau du foyer rural est ainsi composé : président, Alain Destreguil; vice-président, Jean-François Barbot; secrétaire, Danièle Destreguil; secrétaire adjointe, Annick Jourdain; trésorier, Christian Menaud; et trésorier adjoint, Jacques Cauchon.

« Une équipe riche en compétences »

VICE-PRÉSIDENTS Jean Rouger s'est entouré de treize élus expérimentés



Jean Rouger devient le premier président en titre

Christophe Dourthe, Maire de la commune, a élu Jean Rouger, vice-président de la commune, à la présidence de la Fédération des foyers ruraux de Bussac-sur-Charente. Jean Rouger a été élu président de la Fédération des foyers ruraux de Bussac-sur-Charente, entouré de treize élus expérimentés. Les vice-présidents élus hier soir sont, dans l'ordre, du premier au treizième : Christophe Dourthe, maire de Bussac-sur-Charente, conseiller général PS du canton de seiller général; Eliane Train, adjointe au maire de Varzay; Christian Fougerat, maire de Thénac; nielle Giraud, adjointe au maire de Saintes; Jacques Tanneau, maire de La Douhet; Patrick Simon, maire des Gonds; Jean-Claude



Le nouveau bureau du foyer rural de Bussac-sur-Charente a tenu son assemblée générale le vendredi 18 novembre. Jean Rouger a été élu président de la Fédération des foyers ruraux de Bussac-sur-Charente. Les administrateurs élus sont : Yves Pouponnet, président; Serge Labbé, vice-président; Jacques Gaudouin, trésorier; Jean-Paul Lajole, secrétaire; et Jean-François Barbot, secrétaire adjoint.

Un grand chorégraphe Jean-Claude Galloïta aime surprendre ans plus tard, un des célèbres ballets nouveaux et jeunes danseurs. Une histoire goût du jour à découvrir au Gallia, jeudi

On urbaine omédien



Le quartier Minutier revient sur la rénovation qu'il a accompagné. Bruno Soulet a joué le rôle de leur parcour de vie. Au final, l'enfant du pays se sent bien dans sa ville. Même si j'ai jérémettes attaché à elle, le Douhet est un gros village avec ses qu divers mutations.

ILS ONT MARQUÉ 2012 Ils ont fait parler d'eux l'an dernier. Ils figurent encore parmi les acteurs de l'actualité en 2013. A Sud-Ouest se ouvre cette nouvelle année avec eux

EMMANUELLE CHIRON «Charente-Matin» Tout a commencé avec le Valon. Ce fut le premier quartier son regard de salut municipal. Les habitants du territoire ont pour des néquies travaux de grand envergure. A cette époque, en 2012, l'adhérents a accompagné de la rénovation urbaine à travers sa «Séjour»



Bruno Soulet a joué le rôle de leur parcour de vie. Au final, l'enfant du pays se sent bien dans sa ville. Même si j'ai jérémettes attaché à elle, le Douhet est un gros village avec ses qu divers mutations.

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 Chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

L'AS DU CARREAU
Artisan Carreleur

Neuf et rénovation carrelage sol et murs. Faïence, mosaïque, petite maçonnerie
05 46 92 32 44 ou 06 14 15 62 34

MACONNERIE - RENOVATION

Yvon PEROCHAIN
16 Chem de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 ou 06 68 29 77 14

MENAUD Christian

Toutes transactions immobilières
05 46 97 75 24 ou 05 46 93 55 25 ou 06 75 75 72 56

MEUBLES ANCIENS

M. COUTIN Laurent
Achat et Vente Meubles anciens
(Buffets, bonnetières...)
11 Chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

ELECTRICITE

Benoît ROCHER
35 chemin des Guilloteaux
06.69.19.54.61
BenoitRocher@voila.fr

M.O JARDIN

Tontes tailles, plantations,
débranchages, désherbages
06 72 94 49 94

MULTI - SERVICES

François TEXIER
Aménagement, rénovation,
réparation
06 99 43 57 16

M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES

Entretien Int/Ext, petite maçonnerie, carrelage, peinture, placo, nettoyage toitures, façades, jardins...
05 46 97 88 15 ou 06 63 45 50 74

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Frédéric GELICUS
ARTISAN-DEPANNEUR
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

PONEY CLUB
"Le Fer à Cheval"

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 ou 06 09 39 58 65

VIVAL
Alimentation Tabac Presse...

Sophie et Frédo COURBARON
Ouvert 7h30/14h00 et 15h30/19h30
sauf mercredi
Dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

REPARATION ENTRETIEN
MOTO-QUAD-SCOOTER
MATERIEL ESPACES VERTS

TC MOTORS
75 B Chemin de Charmeneuil
06.86.67.78.14

SCIERIE BRUNETEAU

Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 Route de Beauchail
06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98

TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT -
DEMOLITION

L.T.C.M
Traitement de tous travaux
Aménagement de terrain
84 Chemin de la Rétorie
06 23 26 02 15

Emplacement publicitaire
A réserver

Emplacement publicitaire
A réserver

Emplacement publicitaire
A réserver

